



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Servant de support au
Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

Le 14 mars 2024 à 18h30

A Vallière

Sommaire

Le Débat d'Orientations Budgétaires	4
Le contexte international et national.....	4
Contexte macro-économique.....	4
Contexte des collectivités territoriales et de la loi de finances.....	7
La rétrospective financière de Creuse Grand Sud :.....	11
Une situation financière qui se resserre en 2023.	11
Clôture des comptes 2023.....	33
Conséquences vis-à-vis du plan de redressement	38
Un désendettement qui se poursuit, mais avec une envolée des taux d'intérêts.....	39
Structure et gestion de la dette	39
Vigilance sur les taux d'intérêts	41
Des investissements contraints ou gagés.....	43
Des investissements nécessaires.....	43
Mais aussi de nouveaux projets :	44
Des ressources en conséquence	44
Des hausses récurrentes problématiques en fonctionnement.....	45
Des services communautaires qui répondent aux besoins du territoire	48
Une section de fonctionnement également consacrée aux projets	49
Un fort investissement dans les ressources humaines	50
Données générales	50
Organisation du travail.....	51
Faits RH 2023 :	51
Prévisions 2024.....	52
Un interventionnisme communautaire plus important, pour lequel il convient de rester vigilant.....	53
Hypothèses des contributions obligatoires aux organismes de regroupement	53
Cotisations et subventions	53
Indemnités des élus.....	53
Charge de la dette	53
Des hypothèses de recettes plus limitées	54
Hypothèses de tarification des services	54
Hypothèses de gestion courante.....	54
Hypothèses de subventions, participations et dotations à percevoir.....	54
Hypothèses de fiscalité.....	57
La structure stable des relations Communes / Communauté de Communes	60
Attributions compensatrices	60

Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC)	61
Les budgets annexes	62
Budget GEMAPI	62
Budget du SPANC	62
Budget des Zones d'Activités Économiques (ZAE)	62

Le Débat d'Orientations Budgétaires

Obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants et leurs EPCI, il doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif. Bien qu'il ne soit plus obligatoire pour Creuse Grand Sud, c'est un outil d'information budgétaire, qui permet à l'assemblée délibérante de débattre des orientations générales du budget en s'appuyant sur les hypothèses d'évolution en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions, les engagements pluriannuels envisagés notamment en investissement, les informations, les orientations et les perspectives en matière de structure et de gestion de la dette, les ressources humaines et les priorités du moment.

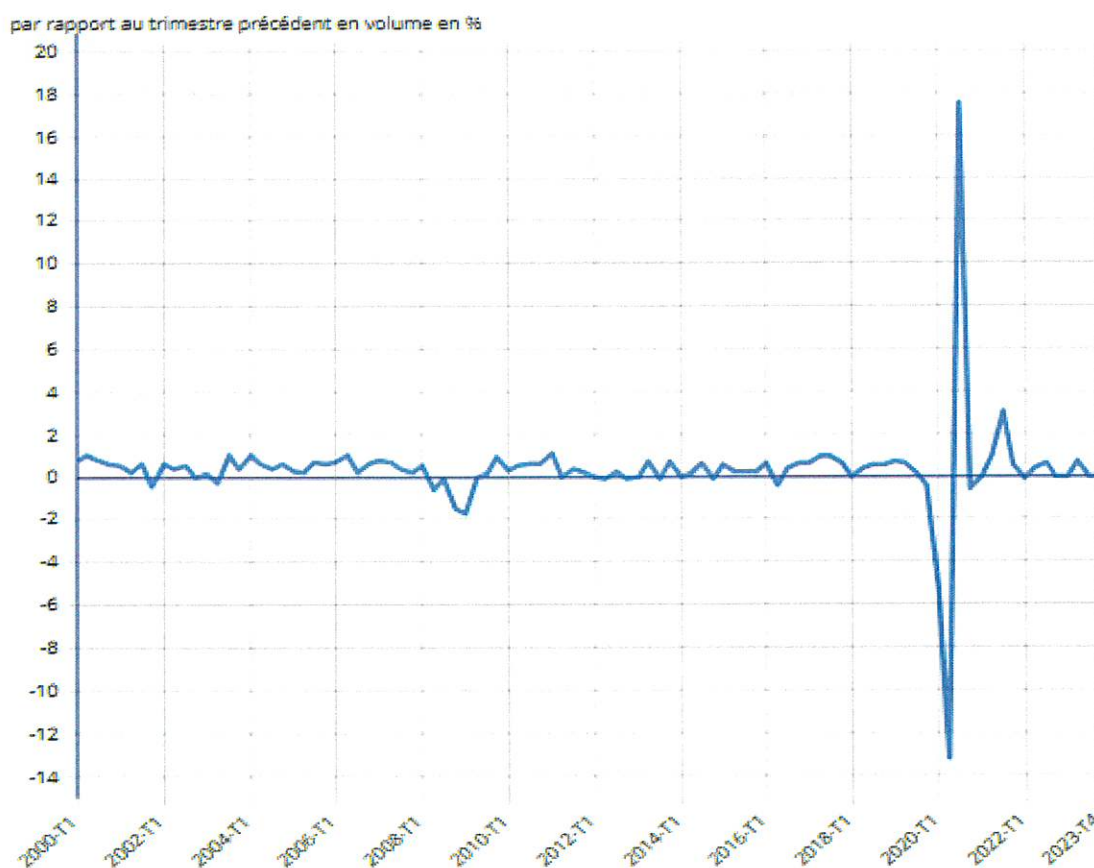
Le contexte international et national

Contexte macro-économique

Le contexte international et notamment en Europe est marqué par l'inflation qui connaît un léger repli par rapport à 2022, mais reste élevée. L'inflation sur un an de la zone euro a connu une forte baisse au mois de janvier 2024 pour atteindre 2,8%. Ce fléchissement est notable après un taux d'inflation annuel de 5,2% en août 2023. C'est aussi le chiffre le plus bas observé depuis deux ans, selon Eurostat, l'office européen des statistiques.

Plus encore qu'en 2022, on voit que le PIB français reprend une évolution atone, conforme aux années précédentes. Le Projet de Loi de Finances pour 2024 a été construit sur une prévision de croissance à 1,4%, mais qui serait plutôt autour de 0,8% selon l'OCDE.

Évolution du produit intérieur brut



Source : Insee, **comptes nationaux trimestriels - base 2014**.

L'inflation française (indice des prix à la consommation) a progressé de manière exponentielle entre 2021 et 2022 pour atteindre son plus haut au mois de novembre 2022 avec un indice des prix à la consommation harmonisé de + 7,1% et 3,8% un an plus tard (l'IPCH est l'indicateur qui sert de référence pour l'évolution des bases fiscales, voir plus bas).

Pour 2024, les prévisions d'inflation s'établissent pour le Gouvernement à 2,6% et 2,7% pour l'OCDE.

Glissements annuels de l'indice des prix à la consommation (IPC), de l'inflation sous-jacente (ISJ) et de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)

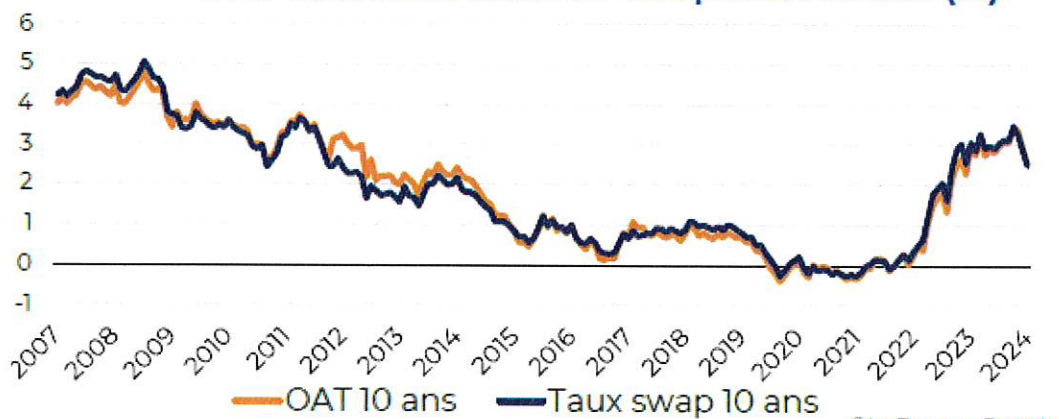


Source : Insee

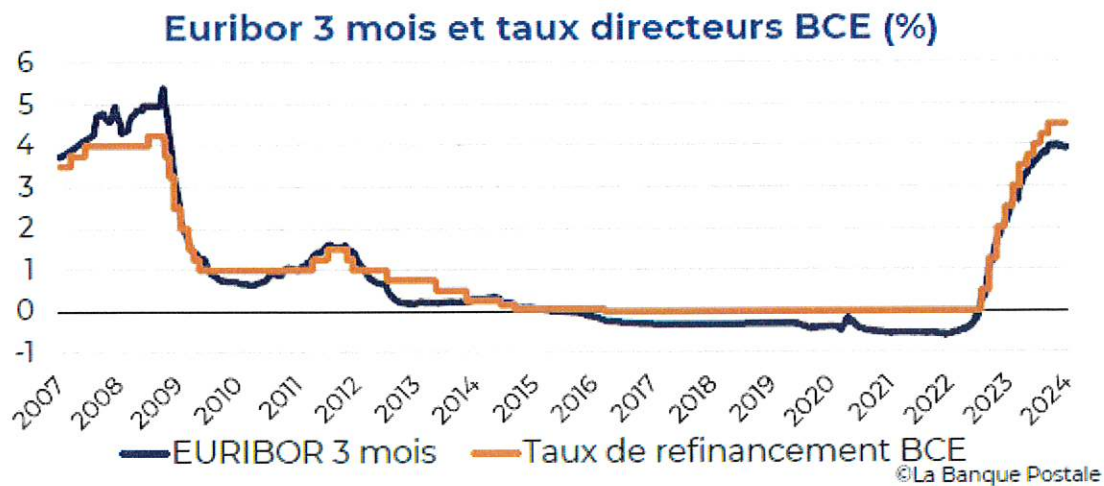
Le retour à la hausse des taux d'intérêts a entraîné un surcoût pour la gestion des emprunts notamment variables qui devrait se poursuivre.

Source : Refinitiv Datastream

OAT 10 ans et taux de swap EUR 10 ans (%)



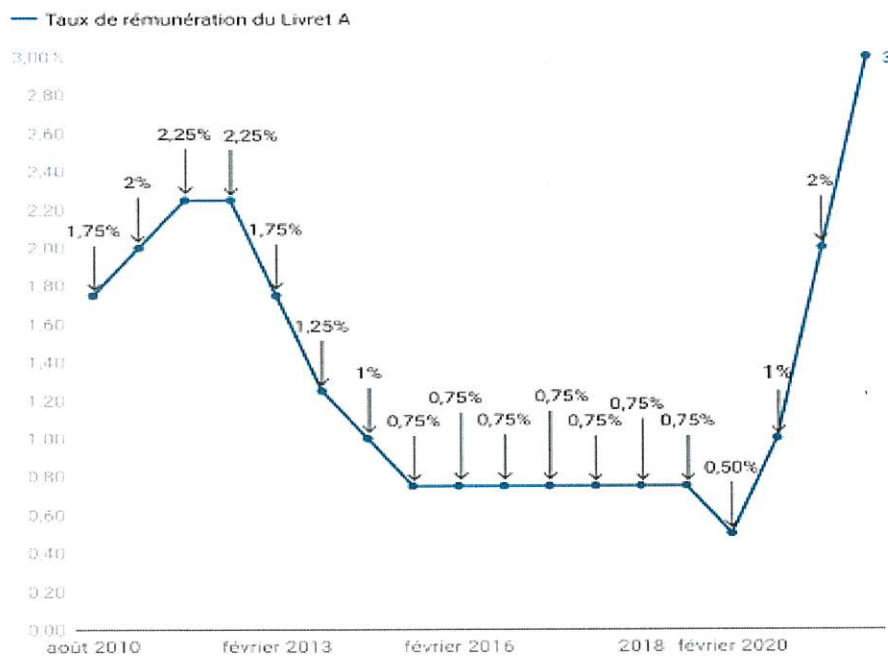
©La Banque Postale



Source : Refinitiv Datastream

Évolution du taux de rémunération du Livret A

Historique de 13 ans du taux du Livret A



Sources : données de la banque de France

En effet, les 3 principaux index que sont Euribor 3 mois, l'Obligation Au Trésor (OAT) 10 ans et le Livret A restent élevés.

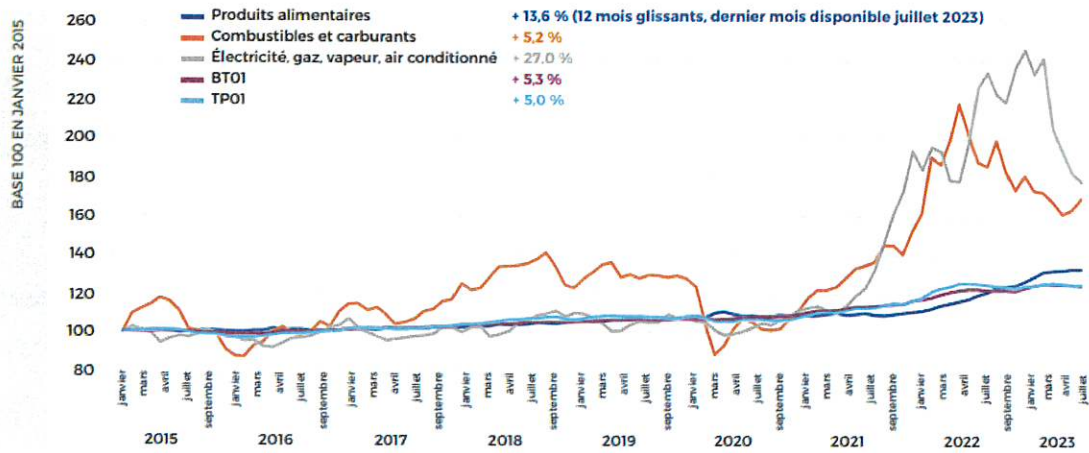
Le gouvernement a précisé que le taux du Livret A sera maintenu sur toute l'année 2024 au taux de 3%.

Contexte des collectivités territoriales et de la loi de finances

Les finances locales ont été impactées par l'inflation plus fortement encore que les particuliers, notamment sur les fluides.

Indices de prix impactant la dépense locale

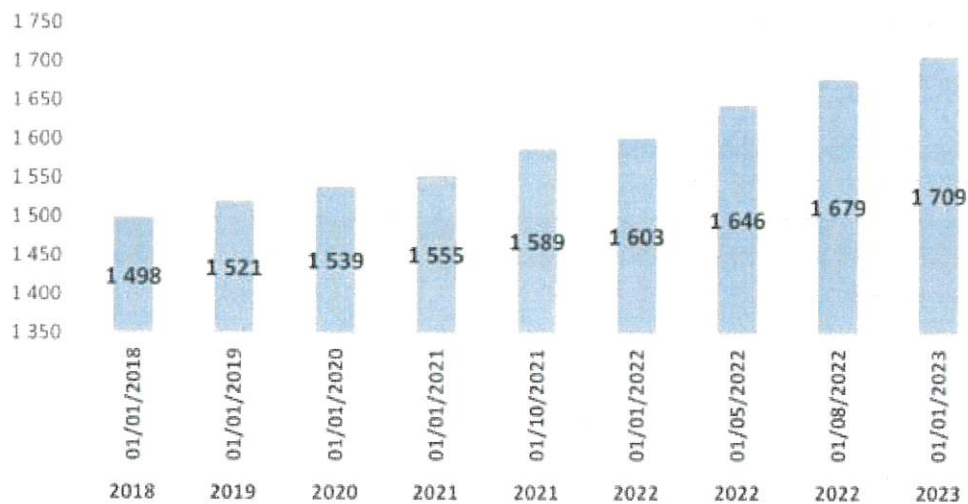
© La Banque Postale



Source : Indices Insee

De son côté le SMIC a été revalorisé de 4% en un an, provoquant un tassement des salaires de toutes les catégories C et d'une partie des catégories B.

Smic mensuel brut pour 151,67 heures de travail¹ (en euros)



Parmi les mesures de la Loi de Finances pour 2024, plusieurs concernent les collectivités et les territoires ruraux :

- Réforme du régime d'imposition des locations de meublés de tourisme classés - Article 45
- Soutien aux territoires ruraux et à la politique de la ville et mise en place d'un nouveau zonage pour les territoires ruraux en difficulté (ZFRR) - article 73
- Baisse des tarifs de l'Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux - article 81
- Hausse du plafond du régime de la franchise de TVA - article 82
- Maintien des tarifs d'accise sur les énergies à un faible niveau - article 92
- Hausse de la taxation des dépenses fiscales défavorables à l'environnement - article 94
- Réforme des redevances des agences de l'eau – article 101
- Maintien du bouclier tarifaire pour les TPE et petites collectivités – article 225
- Maintien avec une évolution importante de l'amortisseur électrique – article 225
- Introduction d'une pluriannualité des délibérations de répartition dérogatoire ou libre des prélèvements et attributions effectués au titre du FPIC - Article 241

Les mesures de revalorisation de la DGF devraient bénéficier essentiellement aux Communes. Pour les Communautés, s'il est prévu une hausse de 90 millions pour la Dotation d'Intercommunalité, il est prévu, *a contrario*, une diminution de 77 millions pour la dotation de péréquation, avec une forte péréquation horizontale.

En matière fiscale, on note que le gouvernement dans son projet de Loi de Finances a fait le choix de ne pas modifier le calcul automatique de la revalorisation des bases. Pour mémoire, l'indexation annuelle des valeurs locatives foncières, à la base des impositions locales (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxes sur le foncier bâti et non bâti, cotisation foncière des entreprises, et TEOM) est fixée par le rapport entre l'indice IPCH de novembre N-1 et celui de novembre N-2.

Pour la revalorisation des bases, l'Assemblée a ainsi arrêté le taux d'évolution à 3,9 %.

Indices des prix à la consommation

Évolutions annuelles (en %) ; base 100 : année 2015

	Pondérations 2023	novembre 2022	octobre 2023	novembre 2023 (p)
Ensemble IPC*	10 000	6,2	4,0	3,4
Alimentation	1 624	12,1	7,8	7,6
- Produits frais	238	12,7	1,1	6,6
- Autre alimentation	1 386	12,0	9,1	7,8
Tabac	185	0,3	9,9	9,8
Énergie	857	18,4	5,2	3,1
Produits manufacturés	2 322	4,4	2,2	1,9
Services	5 012	3,0	3,2	2,7
Ensemble IPCH**	10 000	7,1	4,5	3,8

(p) données provisoires

*: indice des prix à la consommation **: indice des prix à la consommation harmonisé

Champ : France

Source : Insee - indices des prix à la consommation

Fiscalité des résidences secondaires et dérogations à la règle de lien Art. 151

Il est à nouveau possible pour les collectivités de faire fluctuer le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants, avec des assouplissements des liens entre les taux.

Pour les EPCI à fiscalité propre, si le taux de THRS < 75 % de la moyenne constatée pour l'ensemble des EPCI à fiscalité propre au niveau national, alors ils peuvent majorer leur taux avec une double condition :

- leur nouveau taux ne doit pas dépasser 75 % du taux moyen national des EPCI à fiscalité propre,
- l'évolution ne doit pas être supérieure à 5 % du taux moyen national des EPCI à fiscalité propre.

La fraction de TVA générale venant compenser la perte de la taxe d'habitation des résidences principales devrait suivre le produit prévisionnel national (à confirmer).

La fraction de TVA venant compenser la perte de la CVAE (article 79)

Pour les entreprises, la suppression définitive est repoussée à 2027

Pour les collectivités, suppression dès 2023

- Compensation aux collectivités du bloc communal et aux départements assurée par une nouvelle fraction de TVA
- Évolution annuelle de la compensation par référence à celle du produit prévisionnel national de TVA inscrit au projet de loi de Finances

On note la suspension jusqu'en 2026 de l'intégration des valeurs locatives des locaux professionnels révisées en 2022 (article 152).

Les dotations à l'investissement ont été augmentées en Loi de Finances pour 2024

Dotation (en M€)	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
DETR	1 046	916
DSIL	570	549
DSIL exceptionnelle	0	111
DPV	150	128
Dotation titres sécurisés	100	100
DSID	212	155
DDEC	326	326
DRES	661	661
Fonds vert*	2 500	1 125

Cependant il est à noter que le 22 février 2024, le Premier Ministre a pris des mesures de restrictions budgétaires pour 10 milliards d'euros limitant les financements de l'Etat sur de nombreuses politiques publiques.

Budget vert et dette verte : une nouvelle manière d'appréhender les budgets

« Budgets verts »

- Institution dès 2024, pour les collectivités de plus de 3 500 habitants d'une annexe « Impact du budget pour la transition écologique »
- Présentation des dépenses d'investissement contribuant positivement ou négativement aux objectifs de transition écologique de la France

« Dette verte »

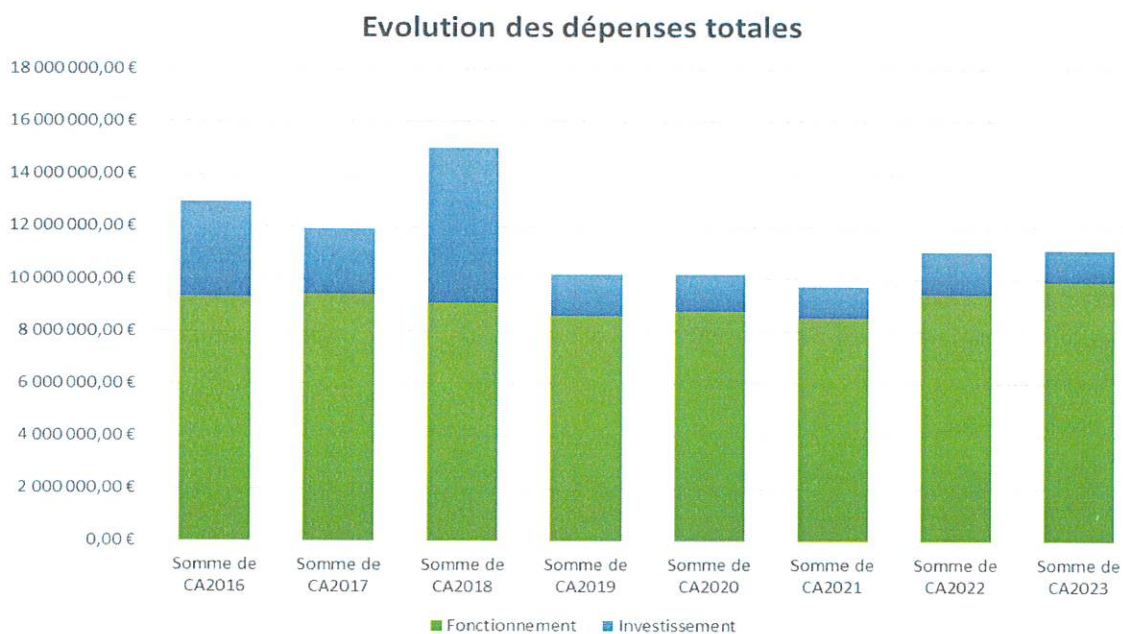
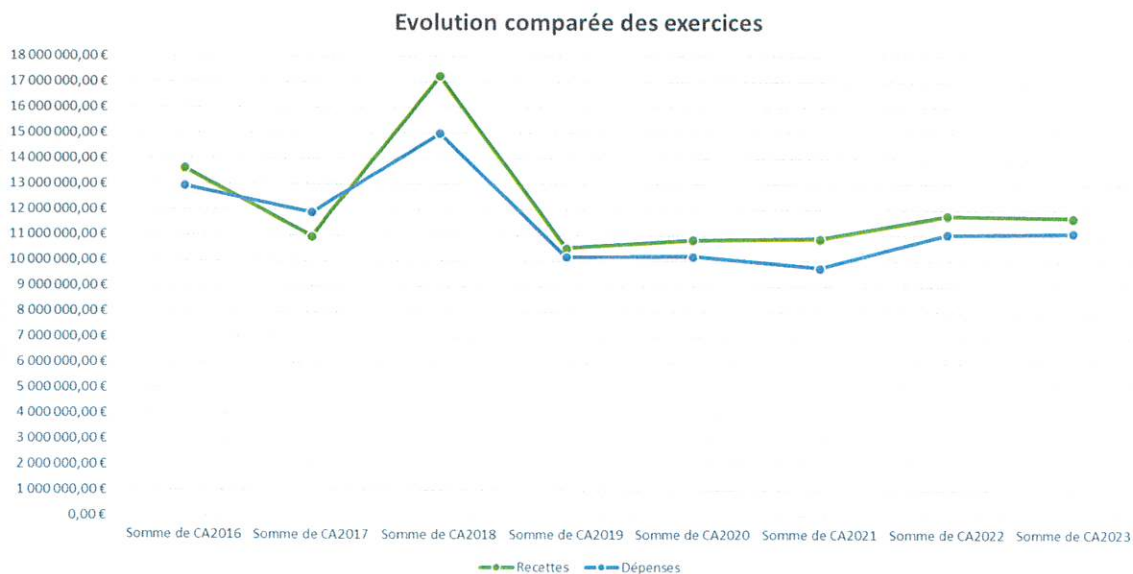
- Institution dès 2024, pour les collectivités de plus de 3 500 habitants ayant adopté la M57 et qui le décident, d'une annexe « État des engagements financiers concourant à la transition écologique »
- Évolution du montant de la dette consacré à la couverture des dépenses d'investissement contribuant positivement à tout ou partie des objectifs environnementaux fixés par le droit européen
- Indication de la part cumulée de cette « dette verte » dans la dette totale

→ *Précisions réglementaires à venir, sachant qu'il s'agira d'une annexe au compte administratif ou au Compte Financier Unique.*

La rétrospective financière de Creuse Grand Sud :

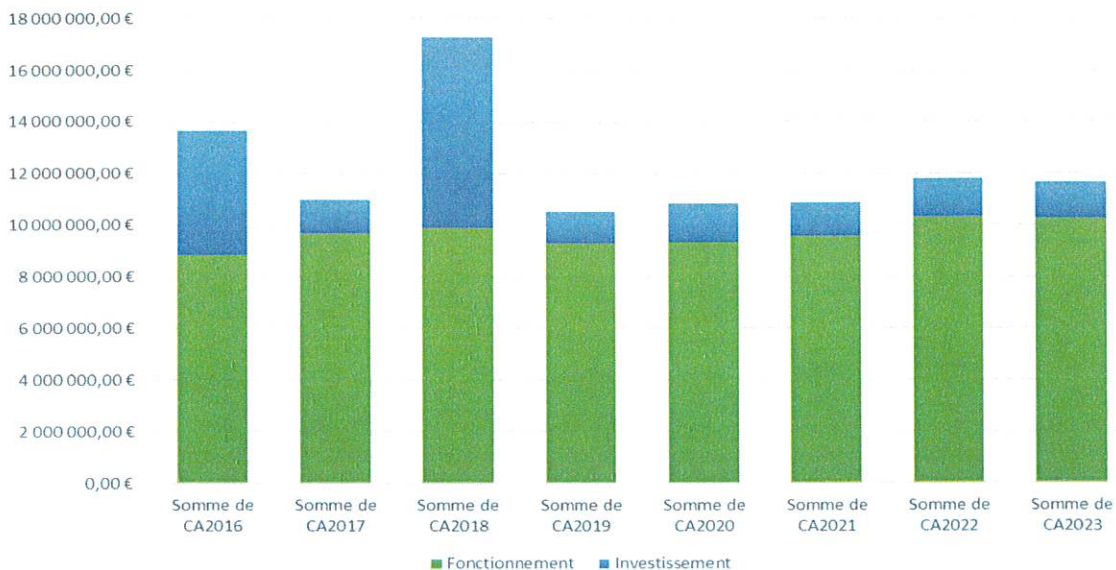
Préambule : les chiffres correspondant au CA 2023 sont encore susceptibles de modifications, le compte de gestion n'étant pas encore arrêté par la Comptable publique

Une situation financière qui se resserre en 2023.



Valeurs	Fonctionnement	Investissement	Total général
Somme de CA2016	9 303 109,60 €	3 634 507,69 €	12 937 617,29 €
Somme de CA2017	9 423 054,74 €	2 479 442,34 €	11 902 497,08 €
Somme de CA2018	9 098 715,68 €	5 894 077,64 €	14 992 793,32 €
Somme de CA2019	8 570 651,72 €	1 597 116,53 €	10 167 768,25 €
Somme de CA2020	8 772 139,28 €	1 410 692,39 €	10 182 831,67 €
Somme de CA2021	8 498 846,50 €	1 225 063,58 €	9 723 910,08 €
Somme de CA2022	9 425 438,39 €	1 621 870,85 €	11 047 309,24 €
Somme de CA2023	9 882 480,29 €	1 227 594,06 €	11 110 074,35 €

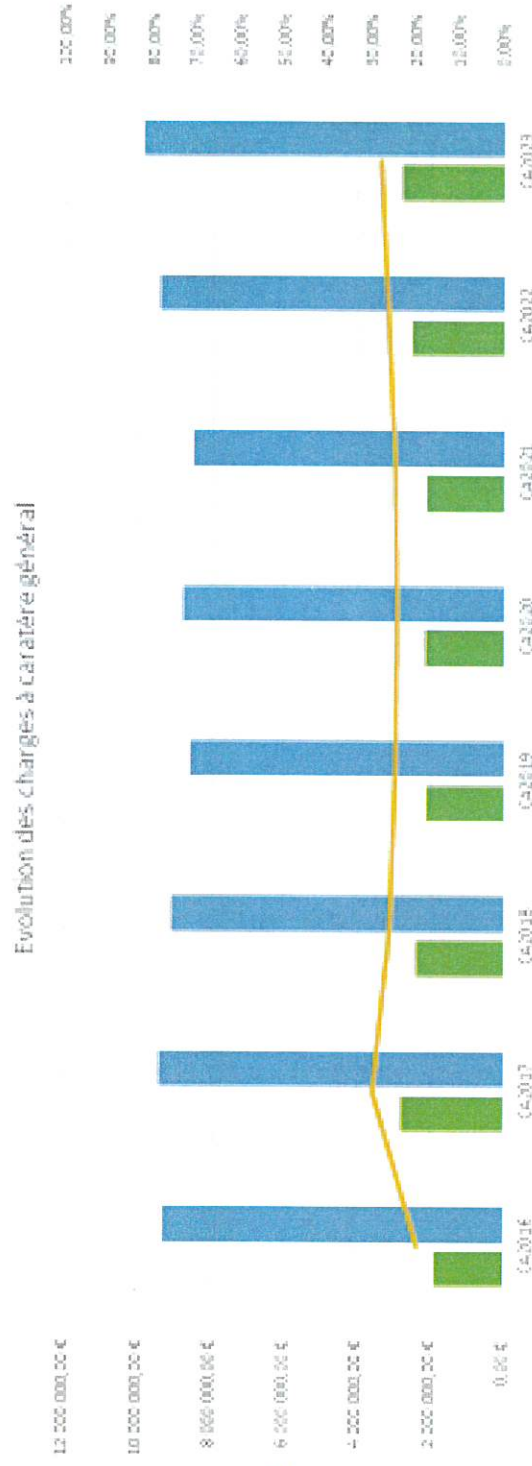
Evolution des recettes totales



Valeurs	Fonctionnement	Investissement	Total général
Somme de CA2016	8 813 666,50 €	4 820 871,15 €	13 634 537,65 €
Somme de CA2017	9 670 538,78 €	1 305 492,70 €	10 976 031,48 €
Somme de CA2018	9 881 058,07 €	7 368 520,55 €	17 249 578,62 €
Somme de CA2019	9 281 407,41 €	1 235 687,74 €	10 517 095,15 €
Somme de CA2020	9 327 215,24 €	1 511 706,47 €	10 838 921,71 €
Somme de CA2021	9 560 409,04 €	1 321 611,57 €	10 882 020,61 €
Somme de CA2022	10 292 820,85 €	1 480 826,16 €	11 773 647,01 €
Somme de CA2023	10 272 667,32 €	1 426 614,68 €	11 699 282,00 €

Globalement on note un resserrement entre recettes et dépenses. Si les dépenses ont augmenté notamment du fait de l'évolution des fluides, des marchés OM et des frais de personnel, les recettes des services ont réduit, ainsi que les dotations et subventions ce qui n'est pas compensé par la hausse de la fiscalité.

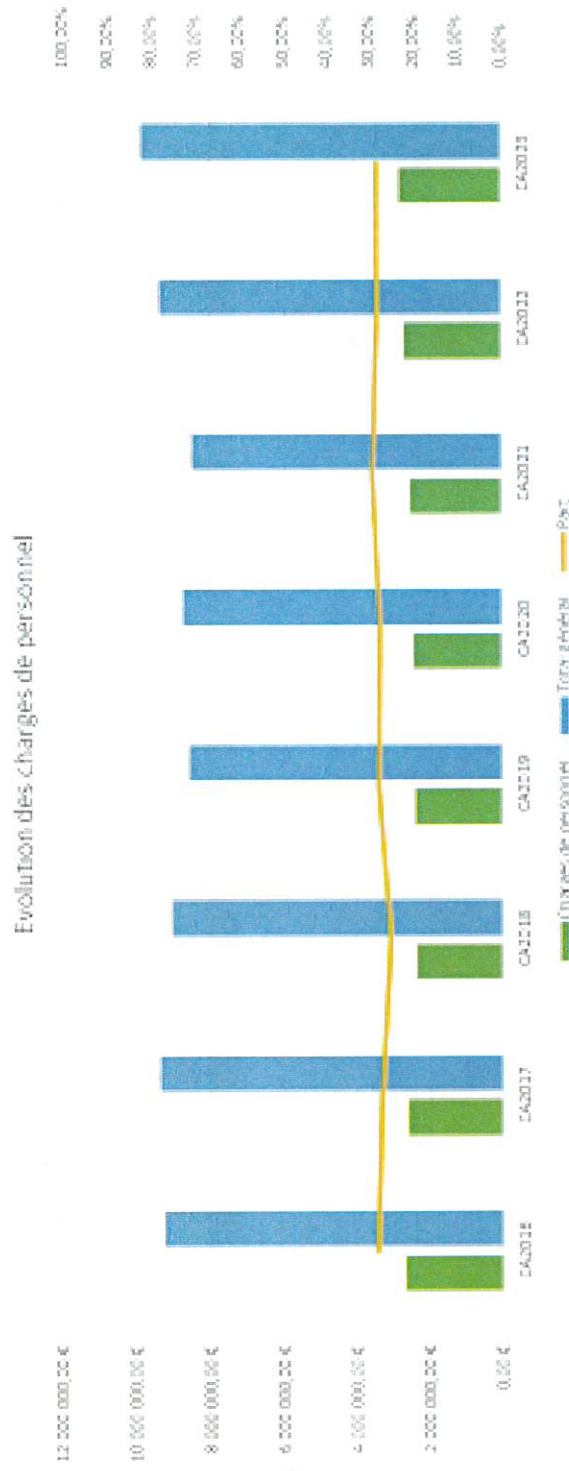
Détail de l'évolution des dépenses de fonct.



Dépenses de fluides, fournitures, contrats de services, locations, entretien de bâtiments, équipements ou voirie, taxes à payer

Valeur	Charges à caractère général	Total général	Part	Evolution
CA2016	1 845 056,68 €	9 303 109,60 €	19,83%	
CA2017	2 806 251,34 €	9 423 054,74 €	29,76%	52,10%
CA2018	2 375 929,37 €	9 098 715,68 €	26,11%	-15,33%
CA2019	2 117 831,85 €	8 570 651,72 €	24,71%	-10,85%
CA2020	2 140 790,96 €	8 772 139,28 €	24,40%	1,08%
CA2021	2 057 228,54 €	8 498 646,50 €	24,66%	-2,03%
CA2022	2 504 587,86 €	9 425 438,39 €	26,57%	19,42%
CA2023	2 781 098,37 €	9 882 480,29 €	28,14%	11,04%

Détail de l'évolution des dépenses de fonct.



Dépenses de salaires et charges, assurances du personnel et oeuvre sociale

Valeurs	Charges de personnel	Total général	Part	Evolution
CA2016	2 676 937,38 €	9 303 109,60 €	28,77%	
CA2017	2 604 896,36 €	9 423 054,74 €	27,64%	-2,69%
CA2018	2 334 184,35 €	9 098 715,68 €	25,65%	-10,99%
CA2019	2 412 168,26 €	8 570 651,72 €	28,14%	3,34%
CA2020	2 447 676,09 €	8 772 139,28 €	27,90%	1,47%
CA2021	2 521 396,31 €	8 498 846,50 €	29,67%	3,01%
CA2022	2 695 488,39 €	9 425 438,39 €	28,60%	6,90%
CA2023	2 814 172,34 €	9 682 480,39 €	28,48%	4,40%

Détail de l'évolution des dépenses de fonct.



12 000 000,00 €

10 000 000,00 €

8 000 000,00 €

6 000 000,00 €

4 000 000,00 €

2 000 000,00 €

0,00 €

100,00%

80,00%

60,00%

40,00%

20,00%

0,00%

Attribution de produits

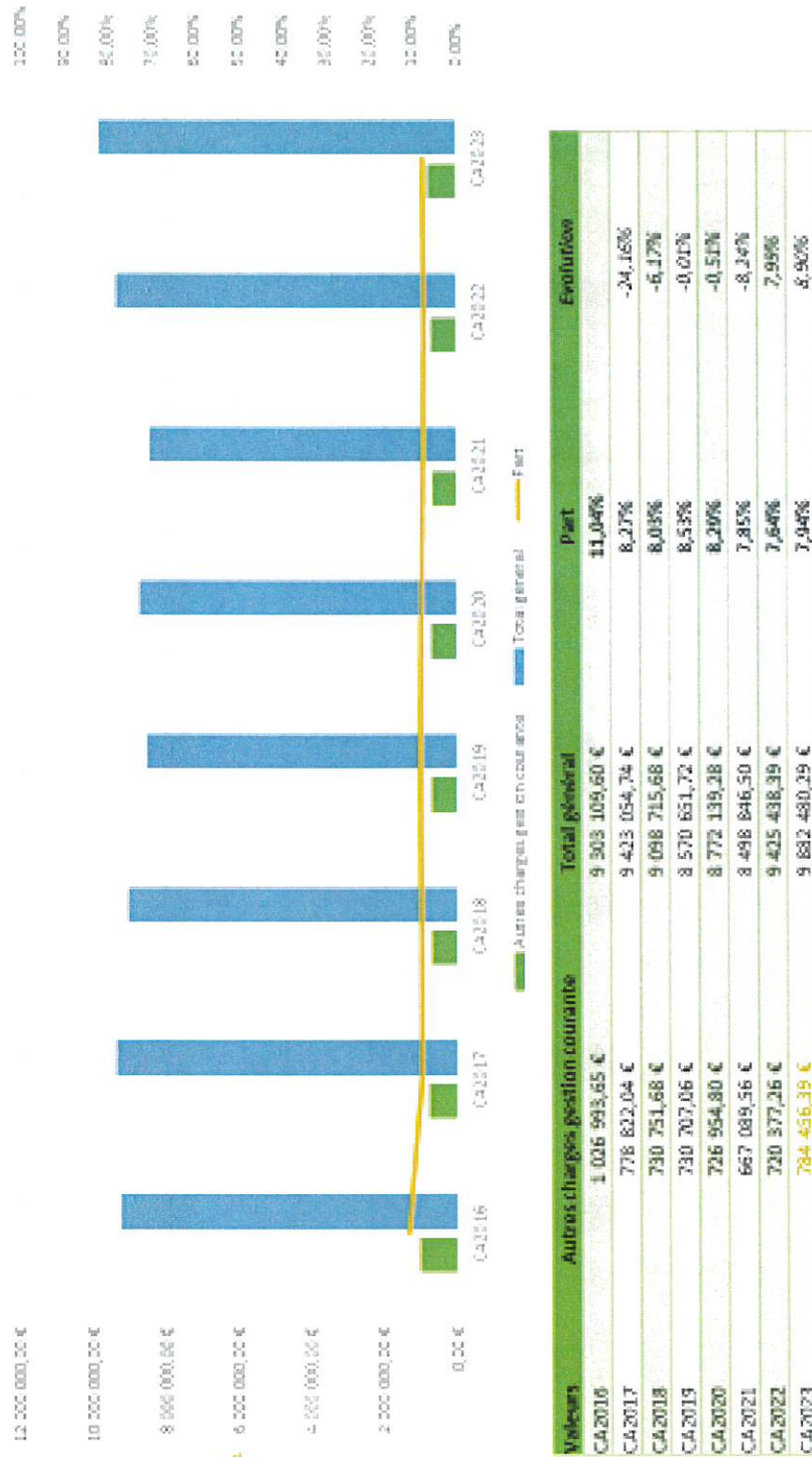
Total générale

Part

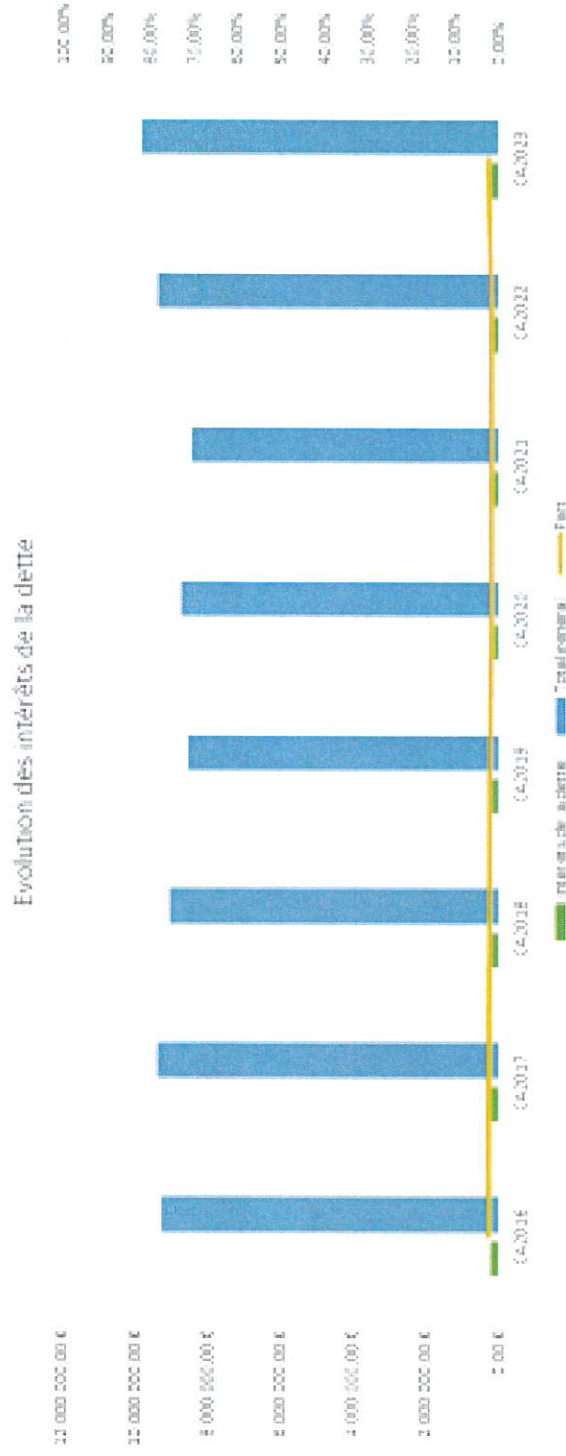
Valeurs	Attribution de produits	Total générale	Part	Evolution
CA2016	3 181 946,92 €	9 303 109,60 €	34,20%	
CA2017	2 336 862,19 €	9 423 054,74 €	24,80%	-26,56%
CA2018	2 655 382,16 €	9 098 715,68 €	29,18%	13,63%
CA2019	2 732 161,06 €	8 570 651,72 €	31,76%	2,51%
CA2020	2 732 072,06 €	8 772 139,28 €	31,03%	0,00%
CA2021	2 745 237,91 €	8 498 846,50 €	32,30%	0,85%
CA2022	2 764 834,91 €	9 425 438,39 €	29,33%	0,71%
CA2023	2 767 638,90 €	9 852 480,29 €	28,01%	0,10%

Détail de l'évolution des dépenses de fonct.

Evolution des autres charges de gestion courante



Détail de l'évolution des dépenses de fonct.



Intérêts de la dette
+42%
En 2023

Valeurs	Intérêts de la dette	Total général	Part	Evolution
CA2016	227 850,30 €	9 303 109,00 €	2,45%	
CA2017	209 824,35 €	9 423 054,70 €	2,23%	-7,91%
CA2018	186 913,03 €	9 098 715,08 €	2,05%	-10,92%
CA2019	178 253,01 €	8 570 051,72 €	2,08%	-4,03%
CA2020	150 489,00 €	8 772 139,28 €	1,71%	-15,00%
CA2021	133 071,58 €	8 498 840,50 €	1,57%	-11,15%
CA2022	158 157,99 €	9 425 438,39 €	1,68%	18,32%
CA2023	225 202,58 €	9 882 480,29 €	2,28%	42,19%

Détail de l'évolution des dépenses de fonct.



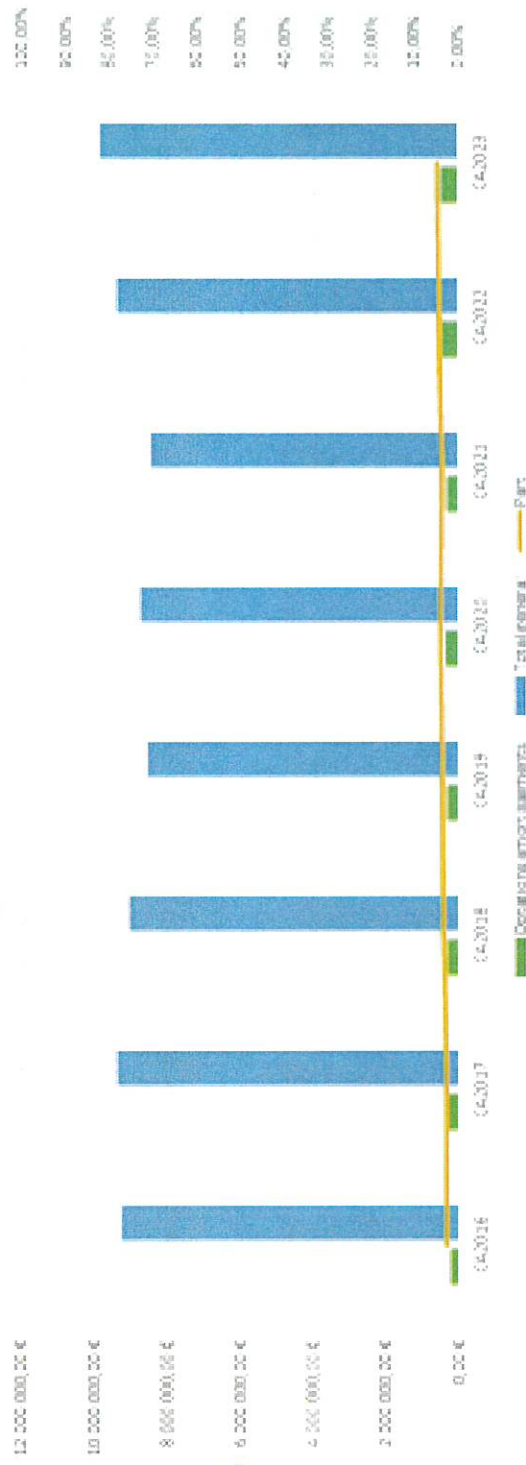
Reversement
taxe de séjour
et dispositif
d'urgence aux
entreprises
(jusqu'en 2020)

Depuis
consacré
essentiellement
aux annulations
de titres
antérieurs

Année	Charges exceptionnelles	Total général	Part	Evolution
CA2016	1 755,03 €	9 303 109,00 €	0,02%	
CA2017	164 036,30 €	9 423 054,74 €	1,74%	92,65,64%
CA2018	35 433,26 €	9 098 713,68 €	0,39%	-78,40%
CA2019	30 247,17 €	8 570 651,72 €	0,35%	-14,64%
CA2020	77 319,50 €	8 772 139,28 €	0,88%	255,03%
CA2021	6 447,98 €	8 498 846,50 €	0,08%	-91,60%
CA2022	17 732,04 €	9 425 438,39 €	0,19%	275,00%
CA2023	32 507,93 €	9 882 480,23 €	0,31%	83,33%

Détail de l'évolution des dépenses de fonct.

Evolution de la dotation d'amortissements



Amortissements des investissements

Valeurs	Dotations amortissements	Total général	Part	Evolution
CA2016	238 731,28 €	9 303 109,60 €	2,57%	8,16%
CA2017	258 263,98 €	9 423 054,74 €	2,74%	24,44%
CA2018	321 384,48 €	9 098 715,69 €	3,53%	3,17%
CA2019	325 141,29 €	8 570 651,72 €	3,79%	11,46%
CA2020	362 393,34 €	8 772 139,28 €	4,13%	-11,17%
CA2021	321 906,85 €	8 498 846,50 €	3,79%	31,71%
CA2022	430 406,85 €	9 425 438,39 €	4,57%	10,50%
CA2023	475 603,28 €	9 882 480,29 €	4,81%	

Détail de l'évolution des recettes de fonct.

Evolution des produits des services et du domaine



Détail de l'évolution des recettes de fonct.



Impôts perçus taxes foncières et d'habitation (THRS après 2021), TEOM, CVAE, IFER, TASCOM, FPIC, Taxe de séjour perçue et fraction de TVA (après 2021)

Valeurs	Impôts et taxes	Total général	Part	Evolution
CA2016	6 357 016,01 €	9 670 538,78 €	65,74%	
CA2017	6 385 473,01 €	9 881 068,07 €	64,62%	0,45%
CA2018	6 493 472,38 €	9 281 407,41 €	69,96%	1,65%
CA2019	6 569 271,44 €	9 327 215,24 €	70,43%	1,17%
CA2020	6 758 303,44 €	9 560 409,04 €	70,69%	1,88%
CA2021	7 108 704,99 €	10 290 820,85 €	69,06%	5,18%
CA2022	7 331 146,57 €	10 272 667,32 €	71,37%	3,13%
CA2023				

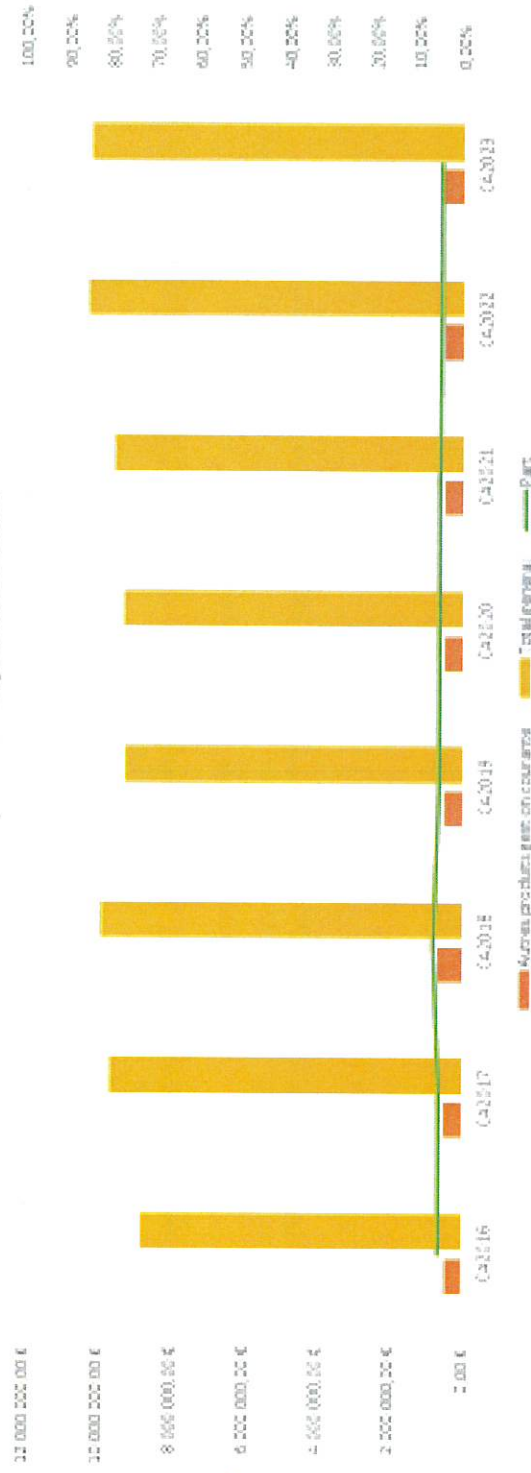
Détail de l'évolution des recettes de fonct.

Evolution des dotations et subventions de fonct.



Détail de l'évolution des recettes de fonct.

Evolution des produits de gestion courante



12 000 000,00 €

10 000 000,00 €

8 000 000,00 €

6 000 000,00 €

4 000 000,00 €

2 000 000,00 €

0,00 €

100,00%

90,00%

80,00%

70,00%

60,00%

50,00%

40,00%

30,00%

20,00%

10,00%

0,00%

CA2016

CA2017

CA2018

CA2019

CA2020

CA2021

CA2022

CA2023

Autres produits gestion courante

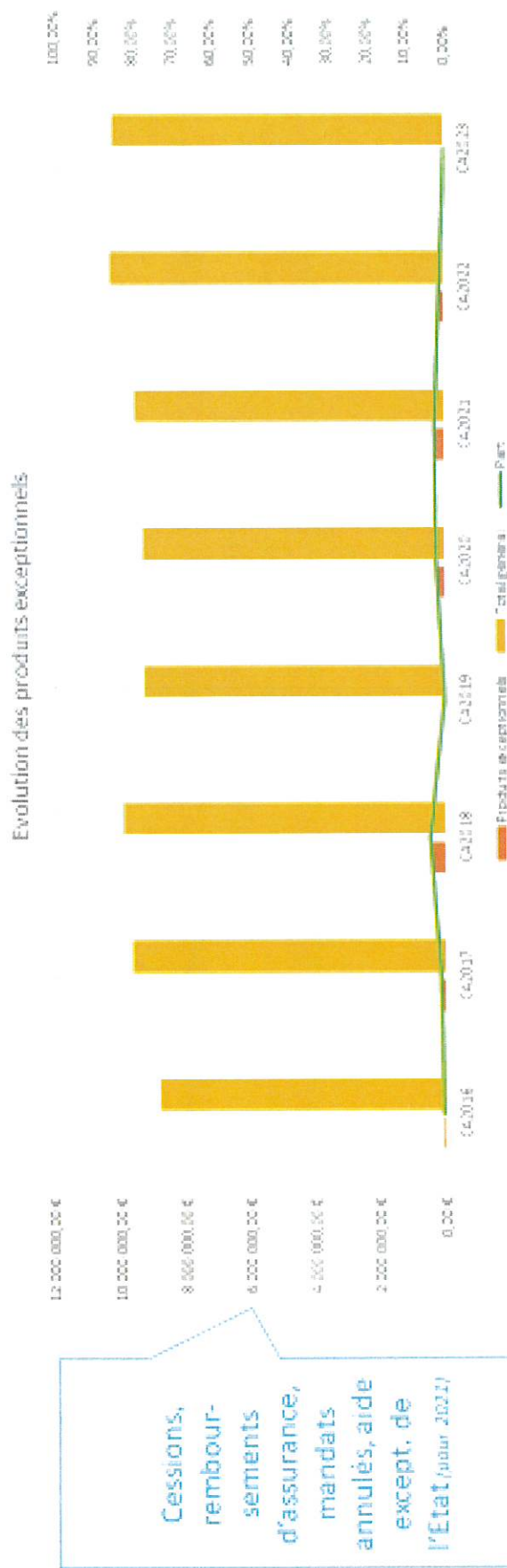
Total général

Part

Evolution

Valeurs	Autres produits gestion courante	Total général	Part	Evolution
CA2016	487 096,15 €	8 813 666,30 €	5,53%	
CA2017	525 150,20 €	9 670 538,78 €	5,43%	7,81%
CA2018	679 333,12 €	9 881 058,07 €	6,88%	29,16%
CA2019	517 279,66 €	9 281 407,41 €	5,57%	-23,85%
CA2020	516 373,56 €	9 327 215,24 €	5,54%	-0,18%
CA2021	515 741,86 €	9 560 409,04 €	5,39%	-0,13%
CA2022	518 065,61 €	10 292 820,85 €	5,03%	0,45%
CA2023	537 524,93 €	10 272 667,32 €	5,23%	3,26%

Détail de l'évolution des recettes de fonct.

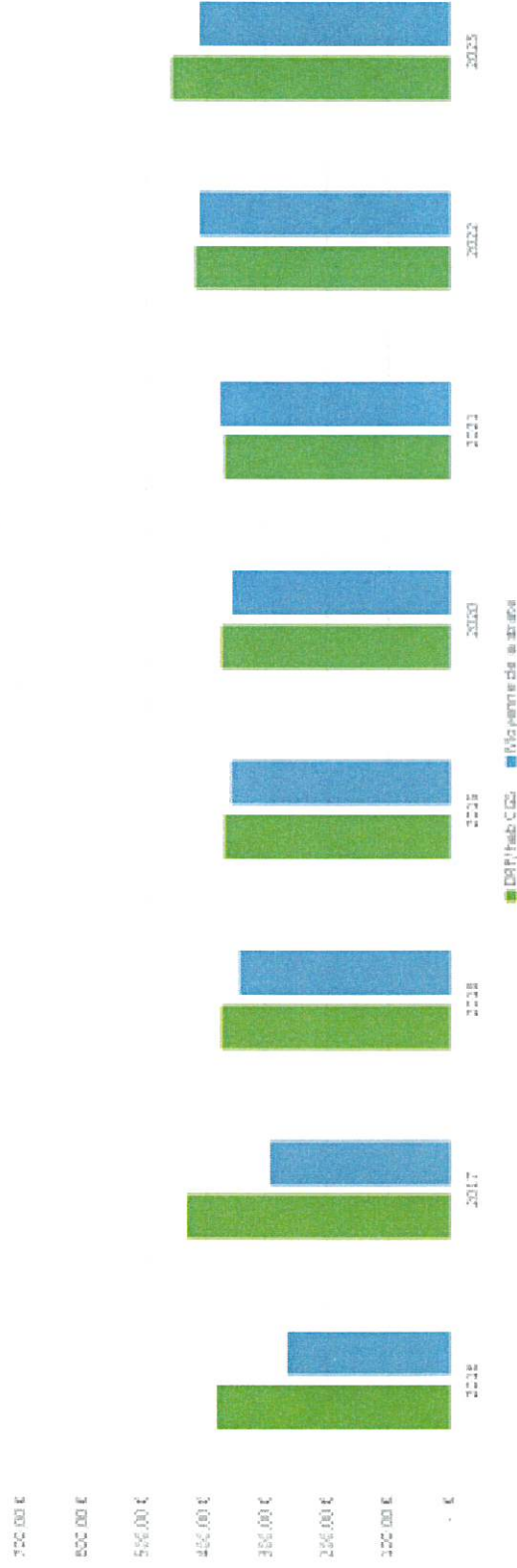


Trimestre	Produits exceptionnels	Total général	Part	Evolution
CA.2016	47 938,80 €	8 813 066,50 €	0,54%	
CA.2017	117 200,49 €	9 670 538,78 €	1,32%	165,34%
CA.2018	410 555,34 €	9 881 058,07 €	4,15%	222,76%
CA.2019	27 963,80 €	9 281 407,41 €	0,30%	-93,15%
CA.2020	233 904,36 €	9 327 215,24 €	2,40%	700,51%
CA.2021	271 112,26 €	9 500 409,04 €	2,84%	21,05%
CA.2022	138 310,88 €	10 292 820,85 €	1,34%	-41,61%
CA.2023	1 687,80 €	10 172 667,32 €	0,02%	-99,81%

Ratios de structure



Dépenses réelles de fonctionnement par habitant



Année	Montant	Population DGF	DRF/hab.CGS	Evolution	Moyenne de la strate
2016	5 837 722,37 €	15335	380,68 €		284,00 €
2017	6 501 701,28 €	15220	427,18 €	12,22%	283,00 €
2018	5 588 882,49 €	15000	373,33 €	-12,61%	345,00 €
2019	5 444 471,05 €	14850	366,63 €	-1,78%	358,00 €
2020	5 448 973,89 €	14663	371,48 €	1,32%	355,00 €
2021	5 340 320,32 €	14503	368,22 €	-0,88%	375,00 €
2022	5 978 269,44 €	14376	415,85 €	12,93%	408,00 €
2023	6 486 069,84 €	14286	454,72 €	9,35%	409,00 €

Source des ratios de la strate des EPCI de moins de 15000 habitants : [Les collectivités locales en chiffres 2023](#), l'annuaire statistique de la Direction générale des collectivités locales

Ratios de structure

Ratio
2

Produits des impôts directs par habitant



Année	Montant	Population DGF	Impôts/hab CG5	Evolution	Moyenne de la strate
2016	3 962 565,00 €	15335	258,40 €		224,00 €
2017	4 480 675,00 €	15220	294,39 €	13,93%	255,00 €
2018	4 469 168,00 €	15000	297,94 €	1,21%	286,00 €
2019	4 508 917,00 €	14850	303,63 €	1,91%	297,00 €
2020	4 559 324,00 €	14663	310,94 €	2,41%	305,00 €
2021	3 015 772,00 €	14503	207,94 €	-33,13%	212,00 €
2022	3 069 049,00 €	14376	213,48 €	2,67%	217,00 €
2023	2 827 212,00 €	14266	197,90 €	-7,30%	217,00 €

Source des ratios de la strate des EPCI de moins de 15000 habitants : [Les collectivités locales en chiffres 2023](#), l'annuaire statistique de la Direction générale des collectivités locales

Ratios de structure

Ratio
2023

Produits des impôts directs après reversement de fiscalité par habitant



Année	Montant	Population DGF	Impôts/hab CG5	Evolution	Moyenne de la strate
2016	2 118 956,08 €	15335	138,05 €		129,00 €
2017	2 893 005,81 €	15220	195,99 €	41,97%	153,00 €
2018	2 974 752,84 €	15000	198,32 €	1,19%	193,00 €
2019	2 931 724,94 €	14850	197,42 €	-0,45%	204,00 €
2020	2 982 131,94 €	14663	203,38 €	3,02%	209,00 €
2021	1 438 579,94 €	14503	99,19 €	-51,23%	114,00 €
2022	1 491 856,94 €	14376	103,77 €	4,62%	121,00 €
2023	1 250 019,94 €	14286	87,50 €	-15,88%	121,00 €

Source des ratios de la strate des EPCI de moins de 15000 habitants : [Les collectivités locales en chiffres 2023](#), l'annuaire statistique de la Direction générale des collectivités locales

Ratios de structure



Recettes réelles de fonctionnement par habitant



Année	Montant	Population DGF	RRF/hab CQS	Evolution	Moyenne de la strate
2016	5 587 010,55 €	15335	364,33 €		302,00 €
2017	7 109 811,61 €	15220	467,14 €	28,22%	342,00 €
2018	6 888 689,70 €	15000	458,25 €	-1,69%	388,00 €
2019	6 480 368,03 €	14850	436,39 €	-4,98%	421,00 €
2020	6 481 478,07 €	14663	442,71 €	1,45%	424,00 €
2021	6 723 839,71 €	14503	463,62 €	4,72%	443,00 €
2022	7 342 650,50 €	14376	510,76 €	10,17%	479,00 €
2023	7 363 610,15 €	14286	515,44 €	0,92%	479,00 €

Source des ratios de la strate des EPCI de moins de 15000 habitants : [Les collectivités locales en chiffres 2023](#), l'annuaire statistique de la Direction générale des collectivités locales

Ratios de structure

Ratio
4

Dépenses d'équipement brut par habitant

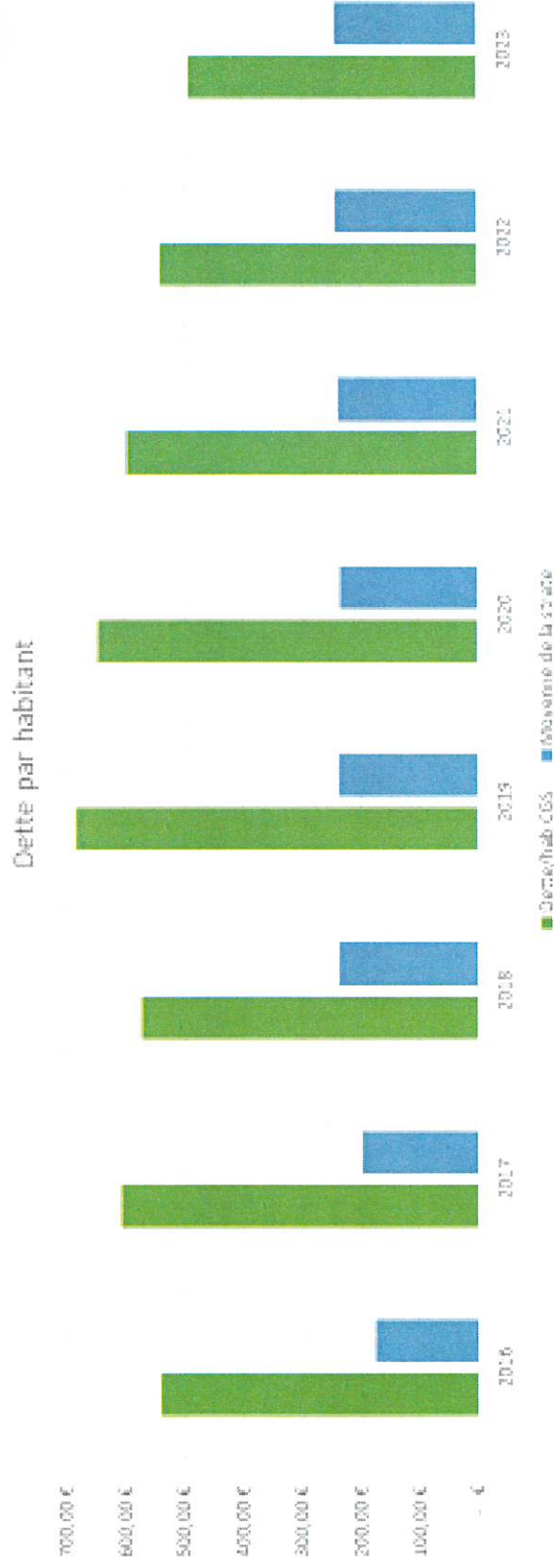


Année	Montant	Population DGF	Equipement/hab/CGE	Evolution	Moyenne de la strate
2016	1 805 460,42 €	15335	117,73 €		73,00 €
2017	1 239 207,43 €	15220	81,42 €	-30,84%	78,00 €
2018	15 778,58 €	15000	1,05 €	-98,71%	102,00 €
2019	43 409,03 €	14850	2,92 €	177,89%	114,00 €
2020	242 141,57 €	14883	16,51 €	464,93%	95,00 €
2021	184 443,81 €	14503	12,72 €	-22,96%	108,00 €
2022	388 247,81 €	14378	28,87 €	111,26%	125,00 €
2023	235 187,08 €	14288	18,48 €	-38,73%	125,00 €

Source des ratios de la strate des EPCI de moins de 15000 habitants : Les collectivités locales en chiffres 2023, l'annuaire statistique de la Direction générale des collectivités locales

Ratios de structure

Ratio
5



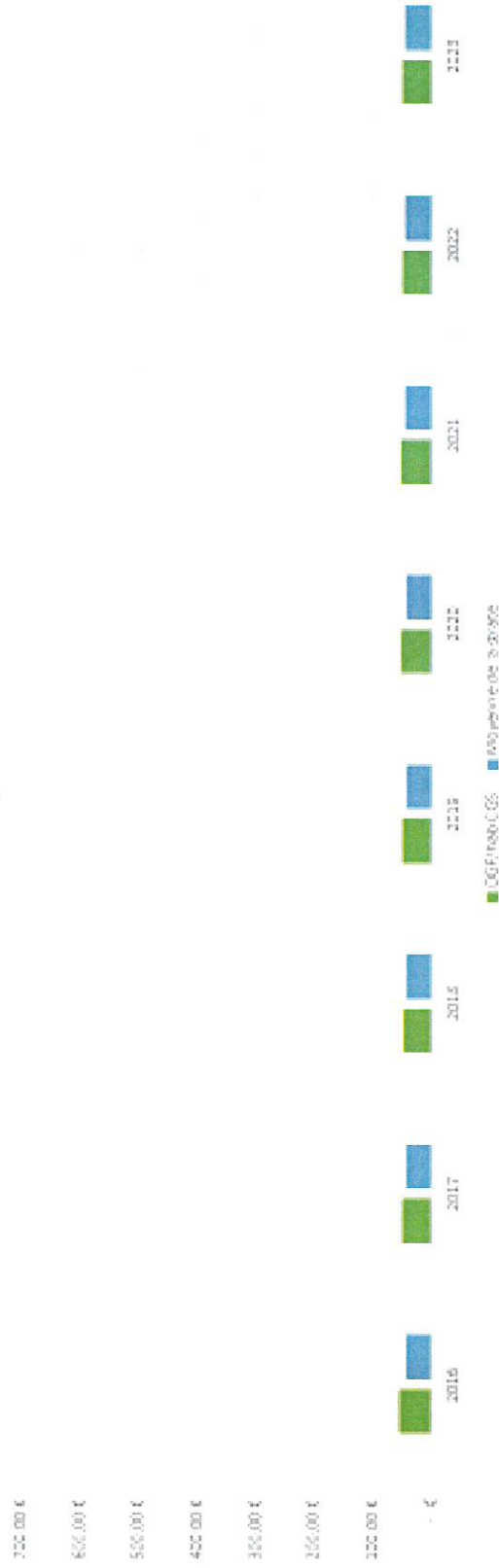
Année	Montant	Population DGF	Dettes/hab.CGS	Evolution	Moyenne de la strate
2016	8 306 097,59 €	15335	541,84 €		177,00 €
2017	9 236 321,38 €	15220	606,85 €	12,04%	199,00 €
2018	8 602 528,41 €	15000	573,50 €	-5,50%	238,00 €
2019	10 142 278,88 €	14850	682,98 €	19,09%	238,00 €
2020	9 475 028,80 €	14883	640,19 €	-5,39%	234,00 €
2021	8 680 712,20 €	14503	597,17 €	-7,59%	238,00 €
2022	7 795 805,47 €	14378	542,20 €	-9,19%	242,00 €
2023	7 019 019,42 €	14288	491,32 €	-9,40%	242,00 €

Source des ratios de la strate des EPCI de moins de 15000 habitants : [Les collectivités locales en chiffres 2023](#), l'annuaire statistique de la Direction générale des collectivités locales

Ratios de structure



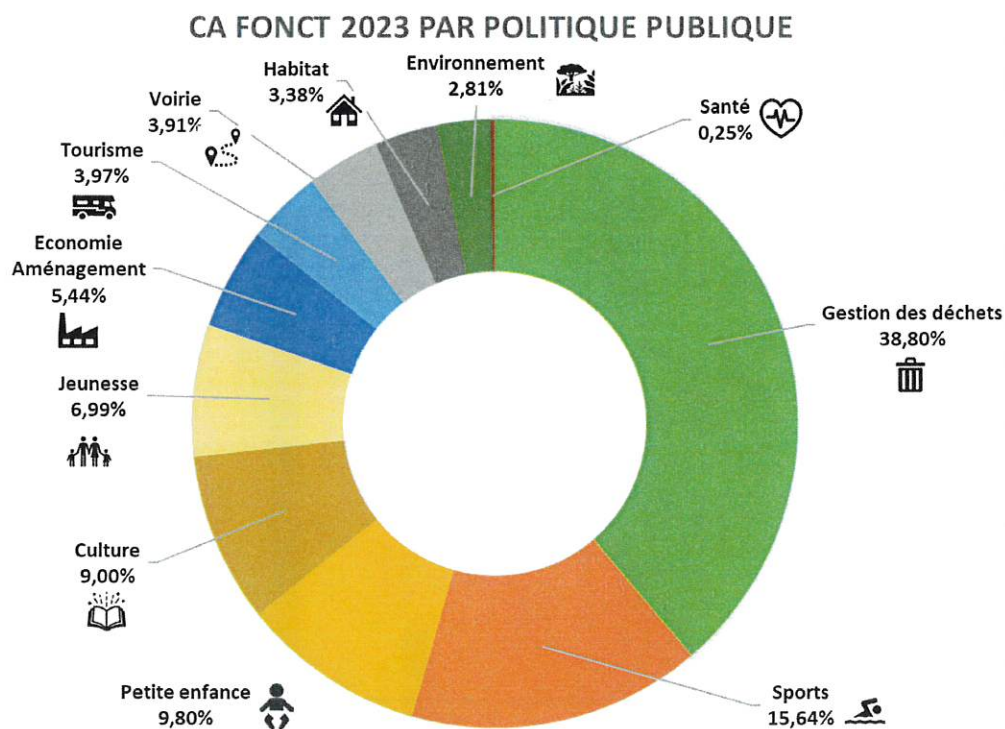
DGF par habitant



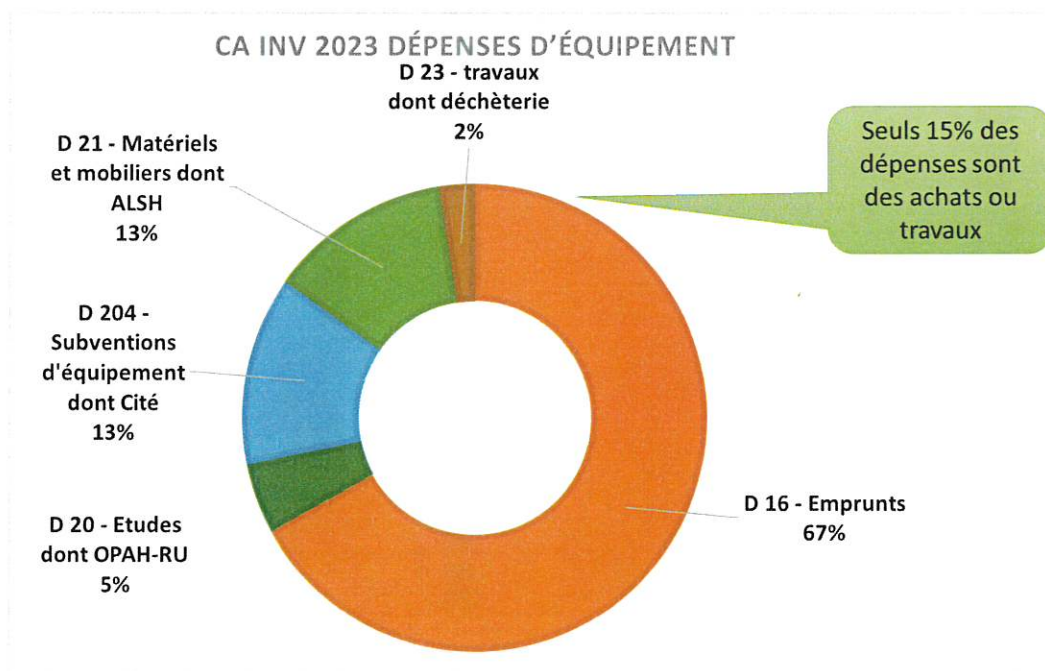
Année	Montant	Population DGF	DGF/mab.CGS	Evolution	Moyenne de la strate
2016	841 003 00 €	15335	54,88 €		42,00 €
2017	764 780 00 €	15220	50,25 €	-8,44%	43,00 €
2018	710 800 00 €	15000	47,39 €	-5,08%	41,00 €
2019	731 228 00 €	14850	49,24 €	3,90%	42,00 €
2020	755 122 93 €	14883	51,50 €	4,59%	43,00 €
2021	754 058 00 €	14503	51,99 €	0,90%	44,00 €
2022	723 189 00 €	14376	50,31 €	-3,25%	45,00 €
2023	702 239 00 €	14288	49,18 €	-2,29%	45,00 €

Source des ratios de la strate des EPCI de moins de 15000 habitants : [Les collectivités locales en chiffres 2023](#), l'annuaire statistique de la Direction générale des collectivités locales

Au sein du budget principal, hors frais de l'administration et reversement aux Communes, l'essentiel du budget est consacré aux ordures ménagères (40%) aux sports et notamment la piscine (16%), à la petite enfance (10%), à la Culture (9%).



Au sein du budget principal, l'essentiel du budget d'investissement est consacré aux remboursements d'emprunts, puis aux subventions aux organismes extérieurs (dont la Cité et Dorsal), aux études ; ainsi seuls 15% des dépenses d'équipement sont consacrées à des achats ou des travaux.



Clôture des comptes 2023

Les comptes administratifs et de gestion ne sont pas arrêtés à ce jour avec la Comptable publique, aussi des correctifs peuvent encore être apportés.

Budget principal

COMPTE ADMINISTRATIF - AFFECTATION DES RESULTATS	DEPENSES	RECETTES
RAPPEL DES RESULTATS EXERCICE n-1		
FONCTIONNEMENT		
<i>Résultat excédentaire clôture exercice n-1</i>		1 401 765,03
<i>Résultat déficitaire clôture exercice n-1</i>		
INVESTISSEMENT		
<i>Résultat excédentaire clôture exercice n-1</i>		
<i>Résultat déficitaire clôture exercice n-1</i>	699 110,89	
<i>RAR en dépenses</i>	60 046,24	
<i>RAR en recettes</i>		118 751,96
<i>Solde des RAR</i>		58 705,72
AFFECTATION DES RESULTATS n-1		
<i>Part affectée à l'investissement (R1068 exercice n) obligatoire</i>		640 405,17
<i>Part affectée à l'investissement (R1068 exercice n) complémentaire</i>		
<i>Part affectée en réserve de fonctionnement (R002 exercice n)</i>		761 359,86
OPERATIONS DE L'EXERCICE (fonctionnement)		
<i>Total mandats & titres émis</i>	9 737 021,67	10 043 485,17
<i>Rattachements</i>	145 458,62	229 182,15
<i>dont opérations d'ordre</i>	475 603,28	45 692,56
<i>Excédent n</i>		390 187,03
<i>Déficit n</i>		
Résultat global de clôture		1 151 546,89
Excédent à affecter		1 151 546,89
OPERATIONS DE L'EXERCICE (investissement)		
<i>Reprise excédent n-1</i>		0,00
<i>Reprise déficit n-1</i>	699 110,89	
<i>Excédents de fonctionnement capitalisés</i>		640 405,17
<i>Total mandats & titres émis</i>	1 227 894,06	1 426 614,68
<i>dont opérations d'ordre</i>	45 692,56	475 603,28
<i>Excédent n</i>		198 720,62
<i>Déficit n</i>		
Solde d'exécution d'investissement	500 390,27	
RESULTATS au 31/12		
		849 877,24
RESTES A REALISER		
<i>Dépenses engagées non mandatées</i>	278 548,20	
<i>Recettes certaines non titrées</i>		339 617,48
BESOIN DE FINANCEMENT		
EXCEDENT DE FINANCEMENT		
	439 318,99	
		0,00
AFFECTATION		
<i>1. Déficit de fonctionnement reporté (002)</i>		1 151 546,89
<i>2. Besoin de financement de l'investissement (affectation obligatoire au 1068)</i>		439 318,99
<i>Solde disponible</i>		712 227,90
<i>3. Affectation complémentaire à l'investissement (1068)</i>		
<i>4. Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (002)</i>		712 227,90

COMPTE ADMINISTRATIF - AFFECTATION DES RESULTATS		DEPENSES	RECETTES
RAPPEL DES RESULTATS EXERCICE n-1			
FONCTIONNEMENT			
	Résultat excédentaire clôture exercice n-1		2 760,13
	Résultat déficitaire clôture exercice n-1		
INVESTISSEMENT			
	Résultat excédentaire clôture exercice n-1		1 348,99
	Résultat déficitaire clôture exercice n-1		
	RAR en dépenses	0,00	
	RAR en recettes		0,00
	Solde des RAR		0,00
AFFECTATION DES RESULTATS n-1			
	Part affectée à l'investissement (R1068 exercice n)		0,00
	Part affectée en réserve de fonctionnement (R002 exercice n)		2 760,13
OPERATIONS DE L'EXERCICE (fonctionnement)			
	Total mandats & titres émis	44 803,74	46 685,49
	Reste à ordonnancer	2 500,00	0,00
	dont opérations d'ordre	1 268,87	0,05
	Excédent n		
	Déficit n		
	Résultat global de clôture	618,25	2 141,88
	Excédent à affecter		2 141,88
OPERATIONS DE L'EXERCICE (investissement)			
	Reprise excédent n-1		1 348,99
	Reprise déficit n-1		
	Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00
	Total mandats & titres émis	0,05	1 506,70
	dont opérations d'ordre	0,05	1 268,87
	Excédent n		1 506,65
	Déficit n		
	Solde d'exécution d'investissement		2 855,64
FONDS DE ROULEMENT 31/12			
RESTES A REALISER			
	Dépenses engagées non mandatées	1 334,80	
	Recettes certaines non titrées		0,00
BESOIN DE FINANCEMENT			
EXCEDENT DE FINANCEMENT			1 520,84
AFFECTATION			2 141,88
	1. Déficit de fonctionnement reporté (002)		0,00
	2. Besoin de financement de l'investissement (affectation obligatoire au 1068)		0,00
	Solde disponible		2 141,88
	3. Affectation complémentaire à l'investissement (1068)		0,00
	4. Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (002)		2 141,88

COMPTE ADMINISTRATIF - AFFECTATION DES RESULTATS		DEPENSES	RECETTES
RAPPEL DES RESULTATS EXERCICE n-1			
FONCTIONNEMENT			
	Résultat excédentaire clôture exercice n-1		30 527,93
	Résultat déficitaire clôture exercice n-1		
INVESTISSEMENT			
	Résultat excédentaire clôture exercice n-1		111 923,53
	Résultat déficitaire clôture exercice n-1		
	RAR en dépenses	0,00	
	RAR en recettes		0,00
	Solde des RAR		0,00
AFFECTATION DES RESULTATS n-1			
	Part affectée à l'investissement (R1088 exercice n)		0,00
	Part affectée en réserve de fonctionnement (R002 exercice n)		30 527,93
OPERATIONS DE L'EXERCICE (fonctionnement)			
	Total mandats & titres émis	56 537,83	44 224,66
	Reste à ordonnancer	51 873,07	44 050,00
	dont opérations d'ordre	0,00	0,00
	Excédent n		
	Déficit n	20 136,24	
	Résultat global de clôture		10 391,69
	Excédent à affecter		10 391,69
OPERATIONS DE L'EXERCICE (investissement)			
	Reprise excédent n-1		111 923,53
	Reprise déficit n-1	0,00	
	Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00
	Total mandats & titres émis	118 261,95	42 139,61
	Reste à ordonnancer		
	dont opérations d'ordre	0,00	0,00
	Excédent n		35 801,19
	Déficit n		
	Solde d'exécution d'investissement		35 801,19
FONDS DE ROULEMENT 31/12			46 192,88
RESTES A REALISER			
	Dépenses engagées non mandatées	180 872,00	
	Recettes certaines non titrées		171 210,93
BESOIN DE FINANCEMENT			
EXCEDENT DE FINANCEMENT			26 140,12
AFFECTATION			10 391,69
	1. Déficit de fonctionnement reporté (002)		
	2. Besoin de financement de l'investissement (affectation obligatoire au 1088)		0,00
	Solde disponible		10 391,69
	3. Affectation complémentaire à l'investissement (1088)		0,00
	4. Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (002)		10 391,69

COMPTE ADMINISTRATIF - AFFECTATION DES RESULTATS		DEPENSES	RECETTES
RAPPEL DES RESULTATS EXERCICE n-1			
FONCTIONNEMENT			
	Résultat excédentaire clôture exercice n-1		0,00
	Résultat déficitaire clôture exercice n-1	22 425,96	
INVESTISSEMENT			
	Résultat excédentaire clôture exercice n-1		
	Résultat déficitaire clôture exercice n-1	0,00	
	RAR en dépenses	0,00	
	RAR en recettes		0,00
	Solde des RAR		0,00
AFFECTATION DES RESULTATS n-1			
	Part affectée à l'investissement (R1088 exercice n)		0,00
	Part affectée en réserve de fonctionnement (R002 exercice n)		0,00
OPERATIONS DE L'EXERCICE (fonctionnement)			
	Total mandats & titres émis	5 210,00	5 210,00
	Reste à ordonnancer		
	dont opérations d'ordre	0,00	5 210,00
	Excédent		
	Déficit	0,00	
	Résultat global de clôture	22 425,96	
	Excédent à affecter		0,00
OPERATIONS DE L'EXERCICE (investissement)			
	Reprise excédent n-1		0,00
	Reprise déficit n-1	0,00	
	Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00
	Total mandats & titres émis	5 210,00	0,00
	dont opérations d'ordre	5 210,00	0,00
	Excédent n		
	Déficit n	5 210,00	
	Solde d'exécution	5 210,00	0,00
FONDS DE ROULEMENT 31/12			
RESTES A REALISER			
	Dépenses engagées non mandatées	0,00	
	Recettes certaines non titrées		0,00
BESOIN DE FINANCEMENT		5 210,00	
EXCEDENT DE FINANCEMENT			0,00
AFFECTATION			
	1. Déficit de fonctionnement reporté (002)		22 425,96
	2. Besoin de financement de l'investissement (affectation obligatoire au 1088)		0,00
	Solde disponible		0,00
	3. Affectation complémentaire à l'investissement (1088)		0,00
	4. Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (002)		0,00

Consolidation des résultats 2023			
Budget	Fonctionnement	Investissement	Total
Principal	1 151 546,89 €	- 439 318,99	712 227,90 €
SPANC	2 141,88	1 520,84	3 662,72
GEMAPI	10 391,69	26 140,12	36 531,81 €
ZAE	- 22 425,96	- 5 210,00	- 27 635,96 €
Total	1 141 654,50 €	- 416 868,03	724 786,47 €
Rappel Consolidation des résultats 2022			
Budget	Fonctionnement	Investissement	Total
Principal	1 398 887,01 €	- 652 114,57	746 772,44 €
Atelier-relais	2 878,02	11 709,40	14 587,42 €
<i>Sous-total budget principal</i>	<i>1 401 765,03 €</i>	<i>- 640 405,17 €</i>	<i>761 359,86</i>
SPANC	2 760,13	1 348,99	4 109,12
GEMAPI	30 527,93	111 923,53	142 451,46 €
ZAE	- 22 425,96	0	- 22 425,96 €
Total	1 412 627,13 €	- 527 132,65	885 494,48 €
Rappel Consolidation des résultats 2021			
Budget	Fonctionnement	Investissement	Total
Principal	1 098 869,41 €	- 567 364,86 €	531 504,55
SPANC	- 985,94 €	3 639,68 €	2 653,74
Atelier-relais	2 997,95 €	11 709,40 €	14 707,35
ZAE	- 22 425,96 €	0	- 22 425,96
Total	1 078 455,46 €	- 552 015,78 €	526 439,68
Rappel Consolidation des résultats 2020			
Budget	Fonctionnement	Investissement	Total
Principal	625 894,39 €	- 582 185,87 €	43 708,52
<i>budget annexe ADS clôturé</i>	<i>0</i>	<i>14 079,41 €</i>	<i>14 079,41</i>
<i>SME de la Creuse dissous</i>	<i>37 306,87 €</i>	<i>0</i>	<i>37 306,87</i>
<i>Sous-total budget principal</i>	<i>663 201,26 €</i>	<i>- 568 106,46 €</i>	<i>95 094,80</i>
SPANC	- 3 312,67 €	4 447,05 €	1 134,38
Atelier-relais	35 484,17 €	- 8 183,08 €	27 301,09
ZAE	- 22 425,96 €	0	- 22 425,96
Total	672 946,80 €	- 571 842,49 €	101 104,31

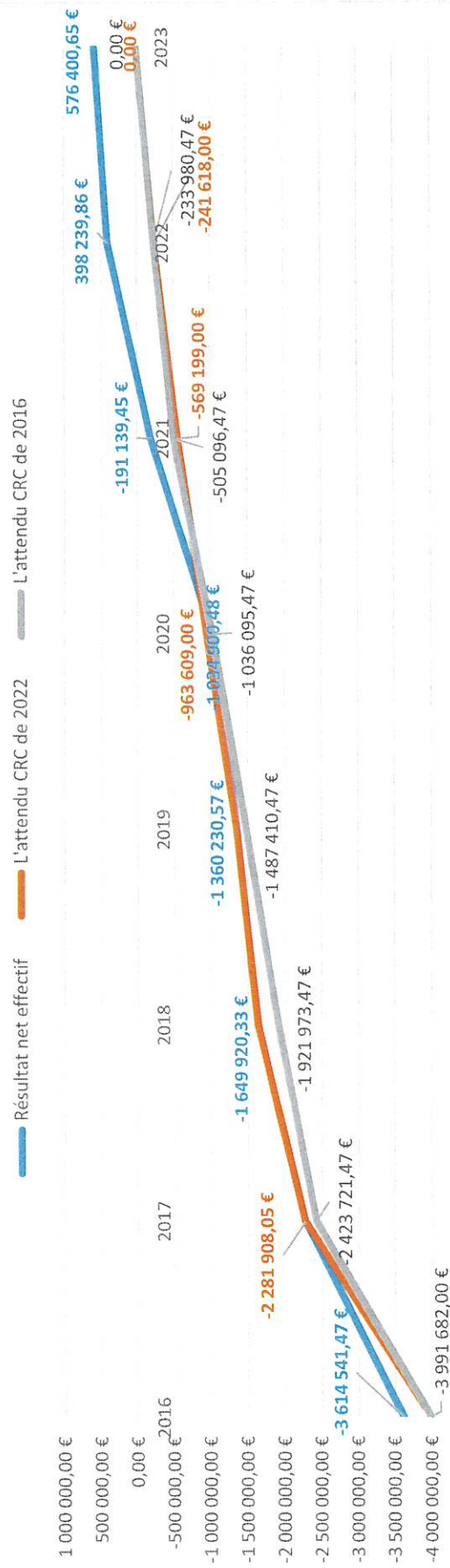
On note que si l'ensemble des résultats consolidés est positif, les résultats 2023 sont inférieurs de 150 000 € environ à ceux de 2022. L'inflation a ainsi particulièrement touché la Communauté, il est donc important de rester très vigilants pour les exercices futurs.

Conséquences vis-à-vis du plan de redressement

Il ne faut pas oublier le contexte particulier de Creuse Grand Sud qui a dû résorber sur 6 ans (2017-2022) un déficit total de près de 4 millions.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses	17 325 878,06 €	13 433 239,53 €	17 194 684,78 €	10 859 469,87 €	11 007 145,75 €	10 681 642,66 €	11 677 131,08 €	11 663 726,66 €
Recettes	13 711 336,59 €	11 151 331,48 €	17 324 764,45 €	10 930 288,30 €	11 050 854,27 €	11 213 147,21 €	12 438 490,94 €	12 240 127,31 €
Total cumulé	-3 614 541,47 €	-2 281 908,05 €	130 079,67 €	70 818,43 €	43 708,52 €	531 504,55 €	761 359,86 €	576 400,65 €
Capital restant dû sur la ligne de trésorerie prévu	0,00 €	0,00 €	1 780 000,00 €	1 431 049,00 €	1 078 609,00 €	722 644,00 €	363 120,00 €	0,00 €
Résultat net effectif	-3 614 541,47 €	-2 281 908,05 €	-1 649 920,33 €	-1 360 230,57 €	-1 034 900,48 €	-191 139,45 €	398 239,86 €	576 400,65 €
L'attendu CRC de 2022	-3 991 682,00 €	-2 281 908,05 €	-1 649 920,33 €	-1 360 230,57 €	-963 609,00 €	-569 199,00 €	-241 618,00 €	0,00 €
L'attendu CRC de 2016	-3 991 682,00 €	-2 423 721,47 €	-1 921 973,47 €	-1 487 410,47 €	-1 036 095,47 €	-505 096,47 €	-233 980,47 €	0,00 €

Résorption du déficit antérieur

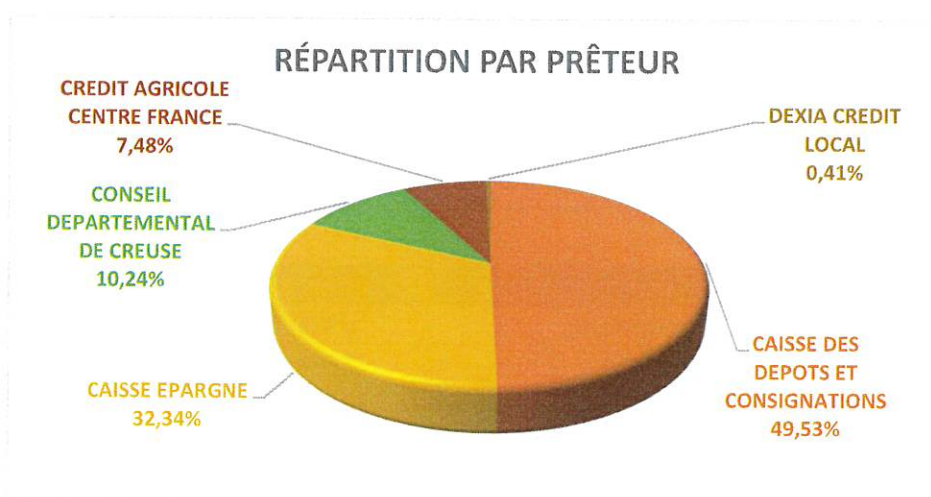


Un désendettement qui se poursuit, mais avec une envolée des taux d'intérêts

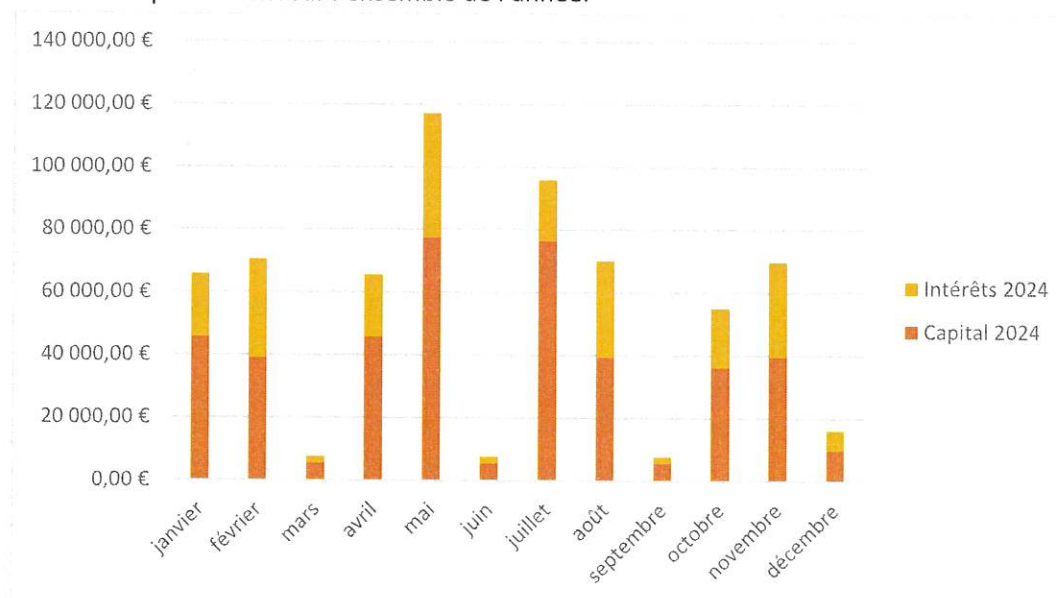
Structure et gestion de la dette

20 emprunts sont souscrits pour un encours total de **6 423 383,35 €** auprès de 5 prêteurs contre 9 475 028,80 € au 31/12/2019.

Prêteur	capital restant dû
DEXIA CREDIT LOCAL	26 515,66 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE CREUSE	657 692,80 €
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 181 778,06 €
CAISSE EPARGNE	2 077 171,93 €
CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE	480 224,90 €
Total général	6 423 383,35 €

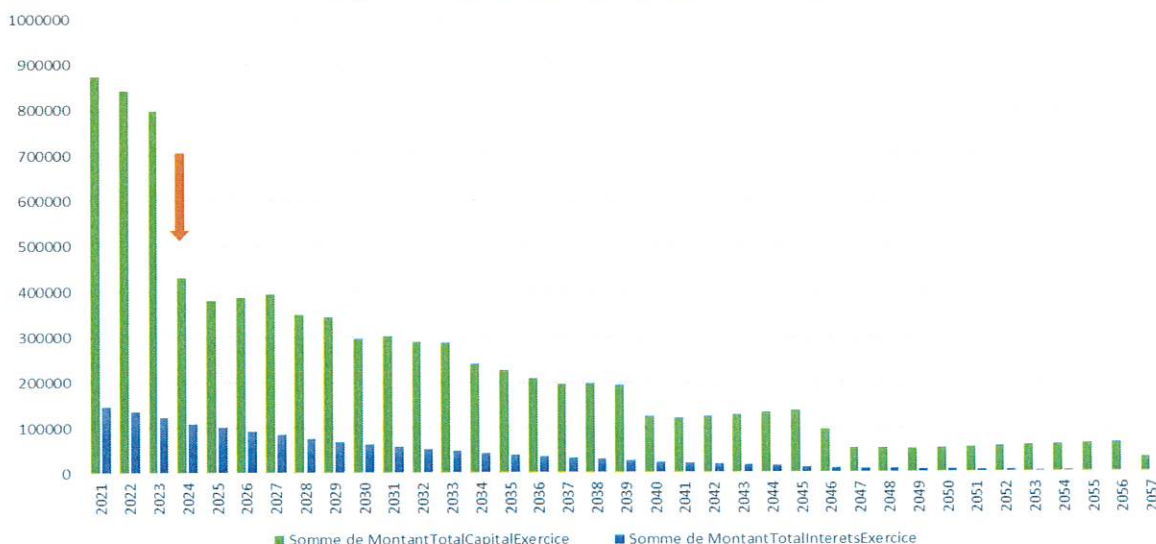


Des échéances qui s'étalent sur l'ensemble de l'année.



Le capital restant dû chaque année a beaucoup diminué avec la fin du remboursement de la ligne de trésorerie.

Diagramme pluriannuel de remboursement



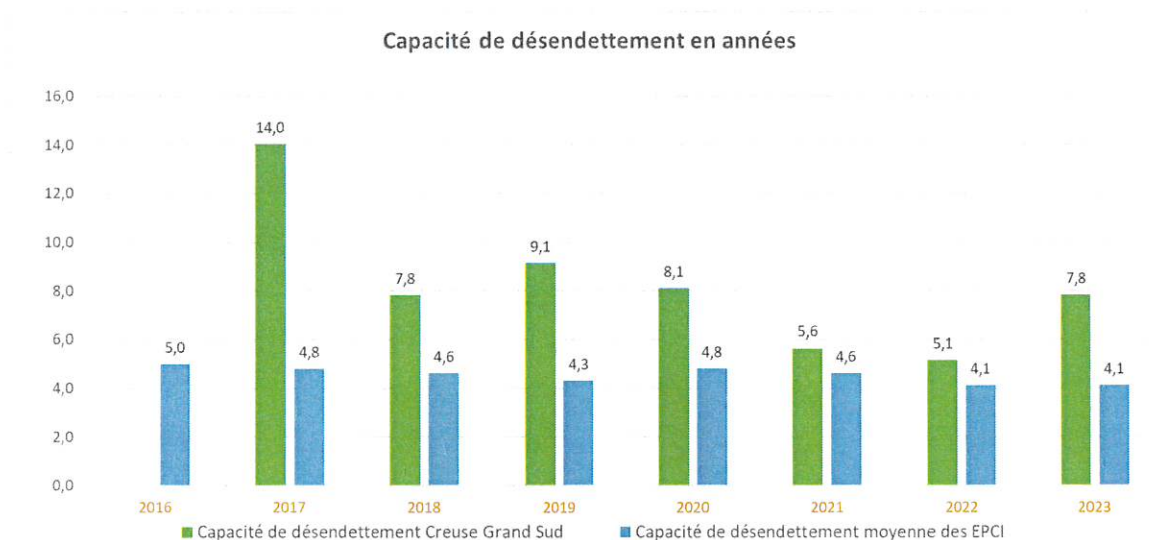
Annuités projetées pour 2024

Emprunts	Capital 2024	Intérêts 2024	Annuité 2024
AUBERGE DE SAINT MARC A LOUBAUD	6 325,43 €	3 255,41 €	9 580,84 €
AV CD ACOMPTE N°1 FIBRE JALON 1	7 118,35 €	0,00 €	7 118,35 €
AV CD ACOMPTE N°2 FIBRE JALON 1	12 813,00 €	0,00 €	12 813,00 €
AV CD ACOMPTE N°3 FIBRE JALON 1	5 694,70 €	0,00 €	5 694,70 €
AV CD SOLDE FIBRE JALON 1	2 847,35 €	0,00 €	2 847,35 €
Avance CD Fibre Jalon 2	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
CENTRE AQUASUD	60 000,00 €	40 696,66 €	100 696,66 €
CITE TAPISSERIE	17 500,00 €	7 847,00 €	25 347,00 €
INFRASTRUCTURE NUMERIQUE DORSAL TRANCHE 1	4 166,67 €	4 385,42 €	8 552,09 €
MAISON MEDICALE FAUX LA MONTAGNE	21 654,20 €	6 195,80 €	27 850,00 €
MEDIATHEQUE SITE FELLETIN	15 960,13 €	4 738,43 €	20 698,56 €
PISCINE ET VOIRIE	53 333,36 €	12 788,30 €	66 121,66 €
REAMENAGEMENT EMPRUNT EXTENSION fom	18 272,24 €	6 360,77 €	24 633,01 €
REAMENAGEMENT EMPRUNT LOGEMENT SOCIAUX	3 314,61 €	796,30 €	4 110,91 €
REAMENAGEMENT EMPRUNTS PISCINE	25 313,49 €	55 888,65 €	81 202,14 €
REAMENAGEMENT EXTENSION FAM	46 380,91 €	56 875,68 €	103 256,59 €
REAMENAGEMENT MAISON MED FERME LACHAUD	28 788,46 €	13 705,41 €	42 493,87 €
REAMENAGEMENT RETROUVANCE POLE ENFANCE	38 234,30 €	8 832,05 €	47 066,35 €
VOIRIE 2014	30 000,00 €	382,50 €	30 382,50 €
ZONE INDUSTRIELLE LE MONT	26 515,66 €	595,93 €	27 111,59 €
Total général	426 232,86 €	223 344,31 €	649 577,17 €

La dette par habitant s'améliore mais reste encore conséquente vis-à-vis de la moyenne de la strate.



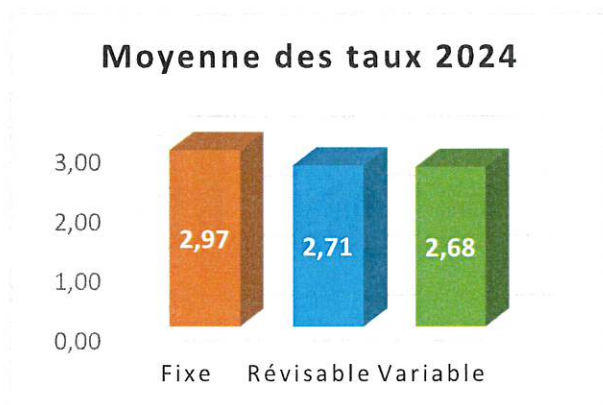
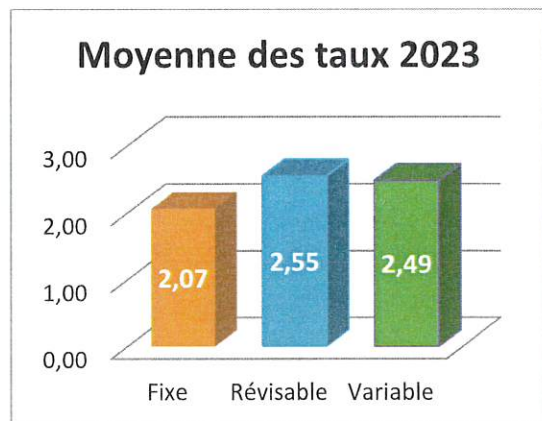
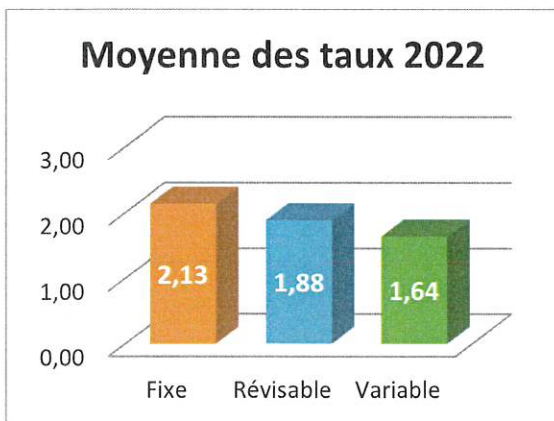
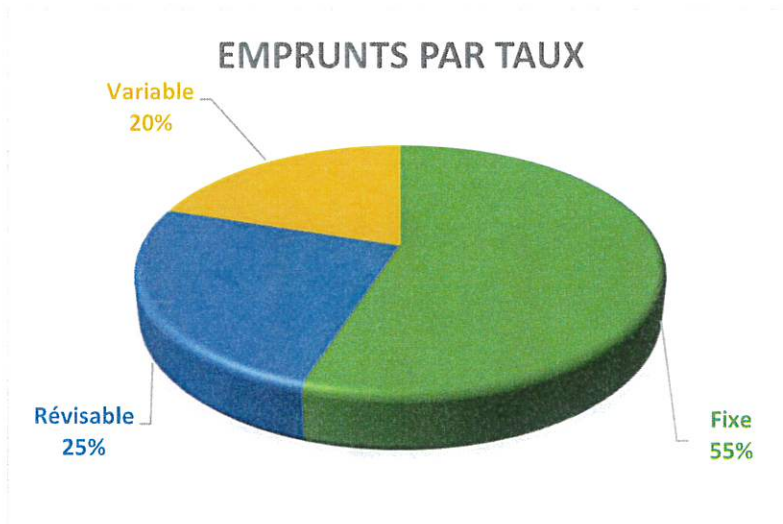
Si le capital de la dette diminue, la réduction de la CAF (Capacité d'Autofinancement) rallonge le temps nécessaire au désendettement, s'éloignant de la moyenne de la strate.



Vigilance sur les taux d'intérêts

Si le capital se réduit, notamment parce que la collectivité n'a pas recours à de nouveaux emprunts, il s'avère que le montant des intérêts a augmenté en 2022 et surtout en 2023 (42%) du fait de la conjoncture internationale, mais aussi de la structure de la dette qui compte parmi les 20 emprunts, 4 à taux variable et 4 à taux révisable.

Si cette configuration a été favorable à la Communauté de Communes durant 3 ans, il n'en va plus de même en période de hausse des taux.



Des investissements contraints ou gagés

En dehors de la dette dont la courbe est nécessairement à la baisse, comme indiqué plus haut, soit un capital à rembourser en 2024 de **426 232,86 €**, la section d'investissement évolue pour plusieurs raisons :

- Les investissements nécessaires et les subventions d'équipement à verser
- De nouveaux projets
- Les ressources en conséquence

Des investissements nécessaires

Hors restes à réaliser, parmi les investissements projetés, on trouve :

Des études sont prévues :

- Fin de l'étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU)
- Poursuite des études en vue d'anticiper le transfert des compétences eau et assainissement
- Le début de l'étude d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de 2023 à 2026
- Des frais d'études d'une modification de PLU à Felletin ou Aubusson dans l'attente du PLUi
- Des prestations intellectuelles pour des vidéo Accueil et Massif central en transition

Les subventions à verser en investissement au chapitre 204 sont :

- Proposition de modifier les financements habituels de la Cité de la Tapisserie en limitant à 5 000 € le fonds tapisserie, mais en accélérant le versement de 2 fois 50 000 € pour finaliser la participation à l'extension de la Cité, années 3 et 4
- Un fonds pour les aides aux entreprises, sur des investissements, équipements
- Le versement d'un acompte au syndicat mixte DORSAL de 26 475 € pour la fibre, dernière tranche et le début du versement pour la vie du réseau de 42 763 €

Des achats et travaux plus récurrents ou déjà commencés :

- Des acquisitions d'ordinateurs, de mobilier et de bacs de collecte
- Les travaux de rénovation du bâtiment des ateliers intercommunaux

Déficit reporté (001)

Il faut évidemment aussi prévoir en dépenses : le déficit reporté de la section d'investissement (**500 390,27 €**) et les restes à réaliser en dépenses (**278 546,20 €**)

Reprises sur subventions

Il s'agit d'écritures d'ordre inversées par rapports aux amortissements avec des dépenses d'investissement au 139 les subventions d'investissement transférées au compte de résultat qui viennent alimenter le compte 777 quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour **57 572,96 €**

Mais aussi de nouveaux projets :

- Des travaux de voirie
- Des travaux sur les bâtiments notamment les toitures
- Un projet de modification de l'énergie du Centre Aquasud avec un changement du mix énergétique intégrant notamment solaire et géothermie
- Des achats de composteurs et de colonnes
- Des acquisitions pour la mise aux normes et en sécurité de la déchetterie du Thym (modulaire, barrière, clôture, panneaux)
- L'achat de matériel et équipements nécessaires aux personnels techniques
- Des équipements de rechange à la piscine : notamment lignes d'eau
- Du mobilier de bureau, des équipements informatiques et un lave-linge professionnel

Des ressources en conséquence

Excédent de fonctionnement capitalisé

L'excédent de fonctionnement capitalisé de 1 151 546,89 € indiqué plus haut devra obligatoirement servir pour **439 318,99 €** à couvrir le déficit de la section d'investissement y compris restes à réaliser.

Il reste 712 227,90 € à répartir entre le fonctionnement et l'investissement.

Subventions à percevoir

Des subventions sont à percevoir pour les études, les travaux et acquisitions de cette année pour environ **230 000 €**, complétées d'environ **160 000 €** de FCTVA et les restes à réaliser en recettes de **339 617,48 €**

Opérations patrimoniales (cessions)

La cession de l'épicerie de Faux la Montagne a bien eu lieu mais l'EPFNA a choisi le paiement après retour des hypothèques soit un an après (**45 000 €**)

Plan d'amortissements

Le montant des amortissements projeté pour 2024 est de **475 752,50 €** en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Avances remboursables

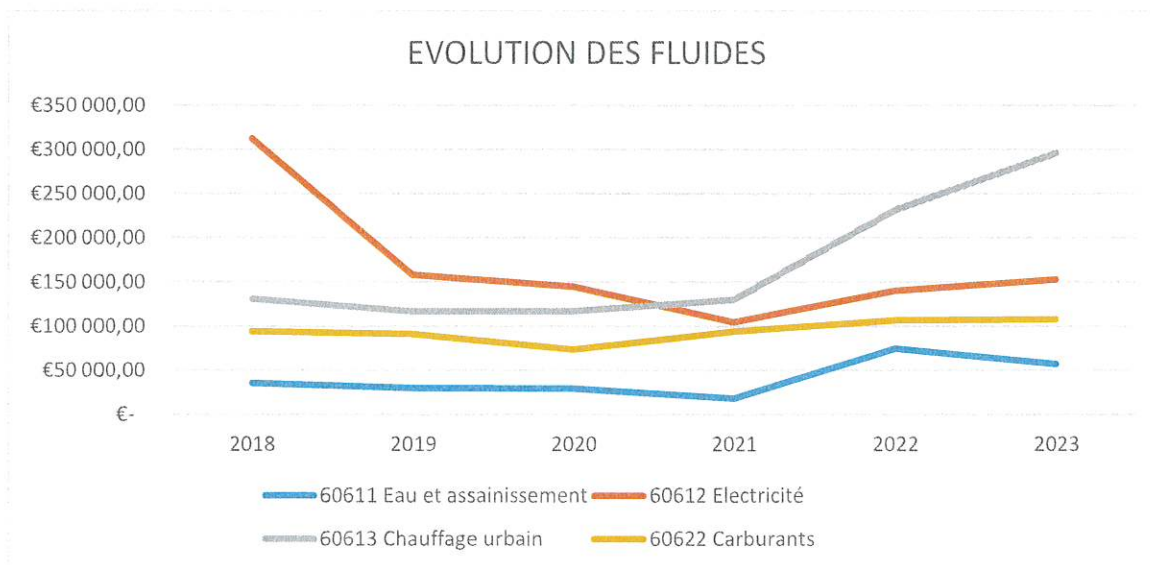
Une nouvelle recette d'avance remboursable sera perçue auprès du Département de Creuse pour financer les projets de fibre avec le Syndicat Mixte DORSAL pour un montant de **39 000 €**.

De plus le budget annexe GEMAPI doit rembourser le budget principal de la deuxième part de l'avance d'amorçage consentie en 2022 pour **140 725 €, soit 26 141 €**.

De même le budget ZAE doit rembourser pour partie l'avance consentie en 2028 pour 334 357 € soit pour 2024 : **140 780 €**

Des hausses récurrentes problématiques en fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont connu des hausses très problématiques essentiellement sur les fluides (eau, électricité, carburant, réseau de chaleur...), sur les contrats OM et sur les salaires.



Valeurs	60611 Eau et assainissement	60612 Electricité	60613 Chauffage urbain	Total général	Evolution
2018	35 712,19 €	312 332,03 €	131 119,23 €	479 163,45 €	
2019	29 581,24 €	158 785,45 €	117 005,39 €	305 372,08 €	-36,27%
2020	28 867,17 €	145 022,05 €	117 203,20 €	291 092,42 €	-4,68%
2021	17 794,17 €	104 926,43 €	130 443,70 €	253 164,30 €	-13,03%
2022	74 756,02 €	140 475,77 €	232 058,76 €	447 290,55 €	76,68%
2023	57 031,45 €	153 183,03 €	296 188,00 €	506 402,48 €	13,22%

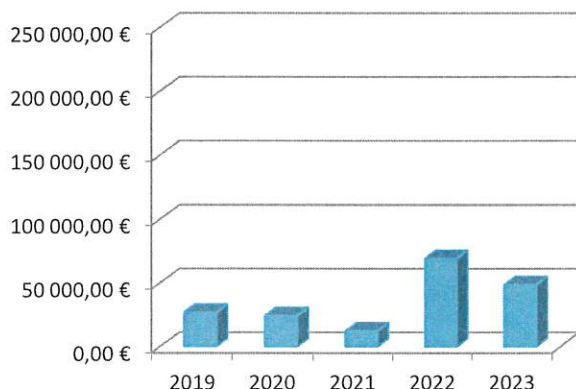
On note que si la hausse a été extrêmement importante en 2022 (+76%), les montants restent durablement élevés surtout au niveau du gaz et ce, malgré les nombreuses mesures prises de limitation des coûts :

- Limitation des températures dans les bâtiments communautaires et notamment au Centre Aquasud
- Limitation de la température des bassins
- Fermeture de l'espace balnéo, très énergivore
- Réduction du temps d'ouverture (mardi au samedi)
- Installation de 150 panneaux LED au lieu de néons dans tous les bâtiments
- Calorifugeage des canalisations
- Travaux d'isolation dans certains bâtiments (ALSH Felletin)

Si le Centre Aquasud a été le plus grand investissement de la Communauté avec 9,9 millions de dépenses, c'est aussi l'équipement qui génère le plus de charges de fonctionnement. Ainsi en termes de fluides, le Centre Aquasud génère :

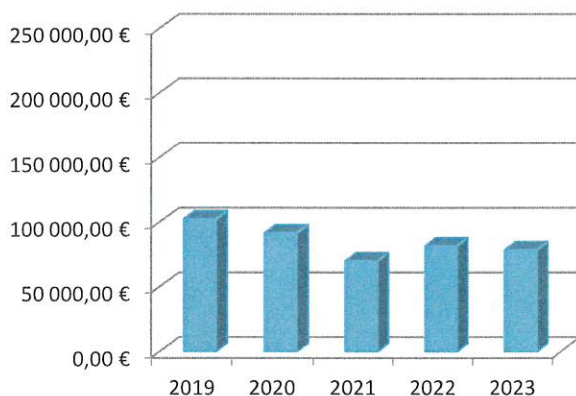
- 50% des dépenses annuelles d'électricité
- 85 % des dépenses annuelles d'eau
- 87 % des dépenses annuelles de gaz.

Dépenses d'eau piscine



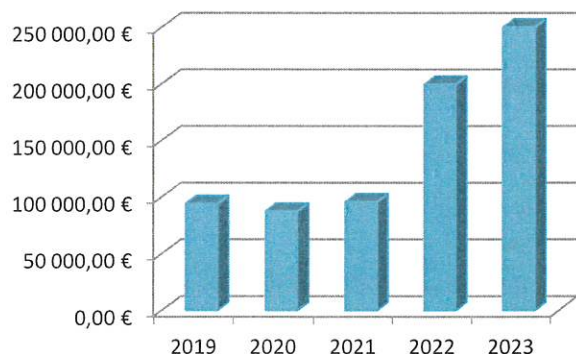
L'eau	
2019	26 798,55 €
2020	24 102,63 €
2021	12 277,74 €
2022	69 324,23 €
2023	48 584,81 €

Dépenses d'électricité piscine



L'électricité	
2019	102 176,87 €
2020	91 456,48 €
2021	69 883,31 €
2022	81 533,77 €
2023	78 254,15 €

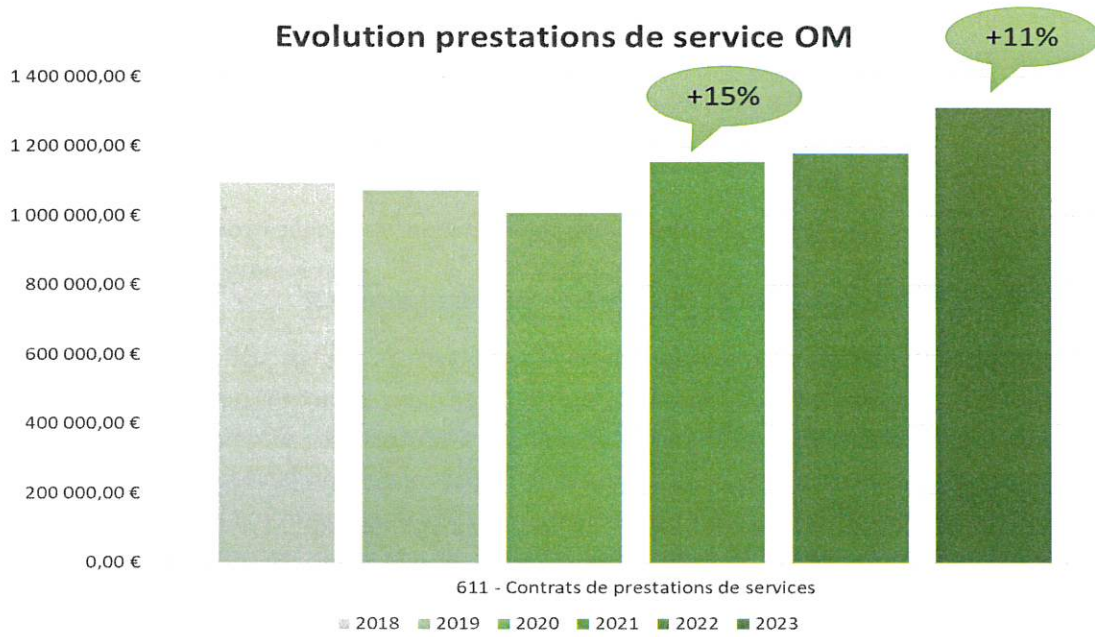
Dépenses de gaz piscine



Le gaz	
2019	93 921,49 €
2020	87 297,58 €
2021	95 525,71 €
2022	199 445,27 €
2023	259 043,18 €

Si l'ensemble des mesures prises pour réduire les coûts ont porté leurs fruits au niveau de l'électricité et ce, malgré la hausse des tarifs, il en va autrement pour l'eau et le gaz. Cependant, aucune aide de l'Etat n'a été prévue pour limiter ces dépenses.

On note aussi une forte augmentation des marchés de transports et de traitement des ordures ménagères et du tri sélectif.



Des services communautaires qui répondent aux besoins du territoire

Du côté du fonctionnement, la Communauté de Communes Creuse Grand Sud maintient l'ensemble de ses services et activités, malgré de nombreuses difficultés, liées pour partie à la crise énergétique et aux difficultés de recrutement.

Parmi la multitude de projets menés par les cinq pôles au cours de l'année écoulée, on peut noter :

A la Direction du Développement, de l'Aménagement et des Transitions

La prescription du PLUi, l'élaboration de la convention d'ORT, la signature du contrat de développement et de transition, l'appel à projets TEPOS en devenir, ou celui de Territoires d'Industrie 2, ou celui de Transformation des Zones Commerciales, 60 contacts accompagnés par la mission accueil-attractivité et le renouvellement du financement par l'appel à projets Massif Central, 55 projets d'entreprises coachés par la développeuse économique, 135 DIA instruites soit encore de nombreuses acquisitions par des privés, 8700 lignes ouvertes pour de potentiels raccordements à la fibre, 2 réunions avec les secrétaires de mairie.

A la Direction des services à la population

Un projet danse à la crèche et d'autres activités et sorties dans l'année. De très nombreuses activités dans les ALSH, les séjours à Marcillac avec 32 enfants ou à Anglet avec 38 enfants, des travaux extérieurs à Felletin (notamment renouvellement des jeux extérieurs) et une très forte hausse de la fréquentation pour les 2 centres. 95 animations tout public menées en médiathèques notamment pour les 20 ans (conférences, jeux, projections, expositions, lectures) et là aussi une très forte hausse de la fréquentation plus de 20 %.

A la Direction de l'Environnement

Des travaux à la déchetterie des Alluchats, l'installation de signalétique, la location d'une nouvelle BOM, la préparation du transfert du traitement à Evolis, le développement de l'extension des consignes de tri, la recherche de financement pour les composteurs collectifs, une année en régie directe au niveau du SPANC avec 372 contrôles, la fin des contrats Rivières en cours et la préparation de nouveaux contrats quinquennaux, la préparation au transfert des compétences eau et assainissement.

A la Direction des Services Techniques

Des travaux dans les bâtiments notamment suite aux commissions de sécurité, des travaux sur le Pont de la Rebeyrette à Aubusson et des travaux à St-Marc à Frongier, le marché de travaux pour la ZI du Mont, un projet aisance aquatique pour les tout-petits à la piscine, la préparation du projet Formation des BNSSA, des études pour des projets de géothermie, solaire, photovoltaïque pour le centre aquasud.

A la Direction générale – pôle moyens ressources

Des journées archivage au siège, de nombreuses réunions pour la mise en place du RIFSEEP, énormément de contrats à gérer (13 départs, 16 nouveaux agents en 2023, 47 arrêts maladie, 4 CST, 85 formations suivies...). En finances, une réduction drastique des restes à recouvrer, la mise en œuvre du paiement en CESU, une trésorerie retrouvée et l'officialisation par la Chambre Régionale des Comptes de la fin du plan de redressement.

Une section de fonctionnement également consacrée aux projets

En dehors de ces dépenses récurrentes, la Communauté de Communes Creuse Grand Sud doit financer cette année des projets spécifiques, bénéficiant de forts financements, notamment :

- Fin des travaux de l'ALSH de Felletin
- La poursuite du projet énergies renouvelables avec Massif en Transition
- L'ingénierie du projet TEPOS : Territoire à énergie positive

D'autres projets sans financements :

- De nombreux petits travaux dans tous les bâtiments, eu égard à leur vétusté et au manque d'investissements ces dernières années
- Une part du fonds d'aides aux entreprises (l'autre part étant en investissement)
- La dématérialisation des actes administratifs et l'acquisition d'un logiciel RH
- L'étude pour l'animation de la CLECT et le calcul des charges
- Le financement de la Mutualité Française pour le projet de Centre de Santé multisites

Un fort investissement dans les ressources humaines

L'évolution du budget Ressources Humaines correspond à une projection de l'ensemble de l'effectif sur l'année entière.

Données générales

Au 31 décembre 2023, la collectivité **comptait 79 agents**

38 hommes et 41 femmes. 2 agents sont reconnus travailleurs handicapés.

Répartition fonctionnaires – contractuels :

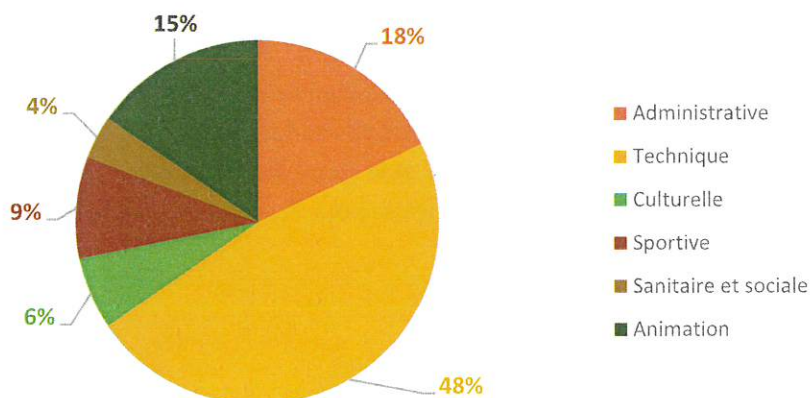
46 fonctionnaires- 33 contrats de droit public

Les fonctionnaires sont majoritaires.

Répartition des agents par filière

	Administrative	Technique	Culturelle	Sportive	Sanitaire sociale	Animation
79	14	38	5	7	3	12

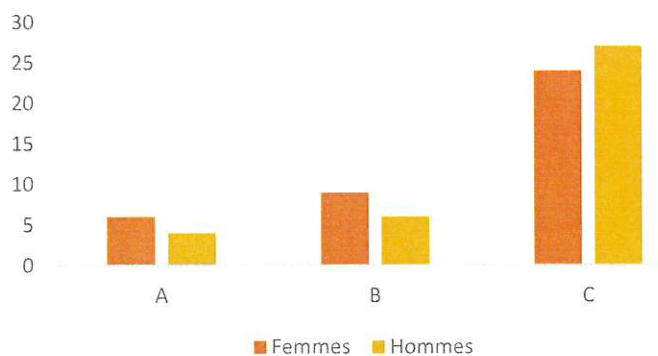
RÉPARTITION DES AGENTS PAR FILIÈRE



Répartition des agents par catégorie :

	A	B	C
Femmes	7	11	24
Hommes	4	6	27
79	11	17	51

Répartition des agents par catégorie



Organisation du travail

Emplois à temps complet ou non complet

- 59 agents en temps complet
- 13 agents en temps incomplet
- 6 agents à temps partiel

Formations

- 57 formations CNFPT pour 31 agents
- 28 formations hors CNFPT pour 24 agents

Avantages

→ CNAS

- Réalisé en 2023 :
74 agents bénéficiaires toute l'année / Cotisation : 212 € par agent / an
4 agents à compter de septembre 2023 / 70.67 € par agent
Soit 15 970 euros / an
- Estimation 2024 :
73 agents bénéficiaires
Cotisation : 212 € par agent
Soit 15 476 euros / an

→ L'assurance maintien de salaire

- Réalisé en 2023 :

La collectivité participe à :

Catégorie A : 5 €	1 agent soit 5 €/mois
Catégorie B : 10 €	7 agents soit 70 €/mois
Catégorie C : 15 €	15 agents soit 225 /mois

23 agents avaient l'assurance maintien de salaire en 2023, soit 3 600 € / an

Faits RH 2023 :

- Préparation du RIFSEEP,
- 3 temps partiels thérapeutiques,
- 27 offres d'emploi diffusées, 20 entretiens de recrutement réalisés, 54 candidats rencontrés,
- 12 départs : retraite, autre projet professionnel et 1 fin de contrat,
- 16 nouveaux agents,
- 1 agent en détachement, 2 agents en disponibilité et 1 en congé parental,

Prévisions 2024

- Déploiement du RIFSEEP
- Acquisition d'un logiciel RH
- 2 départs en retraite
- 1 fin de contrat
- 1 mutation
- *Des recrutements sur remplacements :*
 - 2 postes : Direction des services à la population :
 - 1 Directeur du multi accueil
 - 1 Directeur de la lecture publique et vie associative

 - 2 postes : Direction des services techniques et des sports :
 - 1 agent MNS
 - 1 agent service voirie

 - 1 poste : Direction de l'environnement :
 - 1 agent GEMAPI

- *Des recrutements en créations de poste :*
 - 2 postes : Direction générale des services :
 - 1 agent assistant de direction
 - 1 agent (0,5 ETP) technicien informatique

 - 1 poste : Direction de l'environnement :
 - 1 agent SPANC

Un interventionnisme communautaire plus important, pour lequel il convient de rester vigilant

Hypothèses des contributions obligatoires aux organismes de regroupement

La Communauté de Communes fait partie de plusieurs organismes de regroupement dont les contributions sont obligatoires. Les montants sont à la hausse pour la Cité et pour Dorsal.

Syndicat mixte CITE TAPISSERIE	105 000,00 €
Syndicat mixte PAYS SUD CREUSOIS	40 299,93 €
Syndicat mixte LE LAC DE VASSIVIERE	37 230,00 €
Syndicat mixte DORSAL	20 588,11 €
Syndicat mixte CONSERVATOIRE EMILE GOUE	15 882,41 €
Syndicat mixte PNR DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN	9 643,20 €
Syndicat mixte EVOLIS	2 000,00 €
	230 643,65 €

Arrondi à 231 000 €

La contribution due au syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Voueize sera supportée par le Budget annexe GEMAPI pour environ **700 €**

Cotisations et subventions

Les contributions versées aux organismes œuvrant pour la politique de l'habitat restent stables avec **14 240 €**.

La collectivité adhère à un certain nombre d'associations, plusieurs propositions nouvelles seront faites sur un budget maintenu à **40 250 €**. Ces cotisations d'adhésion sont décidées en Bureau communautaire.

Des subventions sont octroyées chaque année à divers organismes qui, pour certains assurent une mission pour le compte de la collectivité comme Tom Pousse, Clé de contacts et l'Office de Tourisme et d'autres structures d'importance comme la Scène Nationale. Actuellement les sollicitations des structures porteraient la ligne de 391 400 € à **460 000 €** pour 2024, **à débattre**.

Indemnités des élus

Légère augmentation des indemnités des élus notamment liée à la revalorisation de l'indice de la Fonction Publique.

Charge de la dette

Comme indiqué dans la partie générique consacrée à la dette, on note pour 2023 une forte évolution des taux d'intérêts, il est proposé de porter le montant total du chapitre charges financières (ICNE déduits) à **225 000 €**.

Des hypothèses de recettes plus limitées

L'excédent reporté 2022 sur 2023 est supérieur à l'an passé avec **753 611,59 €**, mais d'autres recettes connaissent également une évolution positive sauf les dotations à percevoir.

Hypothèses de tarification des services

	BP 2023	Hypothèse 2024
70 produits des services	780 000 €	500 330,00 €

Les recettes de tarification devraient être en nette diminution, d'environ 300 000 € du fait du passage à EVOLIS des recettes de tri et de traitement, mais le reversement de TEOM à EVOLIS tient compte de ces recettes déduites du transfert de charges.

Hypothèses de gestion courante

	BP 2023	Hypothèse 2024
75 Produits de gestion courante	528 000 €	560 000,00 €

Les recettes de gestion courante en stagnation correspondent exclusivement aux recettes de loyers et charges et redevances.

Hypothèses de subventions, participations et dotations à percevoir

	BP 2023	Hypothèse 2024
74 Dotations subventions	1 410 000,00 €	1 540 000,00 €

Plusieurs projets sont financés par divers financeurs : l'Europe, l'Etat, la Région et le Département (Fonds Attractivité Massif, Massif en transition, TEPOS, ingénierie) mais aussi par l'Agence de l'eau, l'ADEME, la CAF et la MSA (prestations de service et bonus CTG convention territoriale globale).

Les concours financiers de l'État risquent de connaître une diminution, notamment au niveau de la DGF car son évolution est fonction de la population (qui est en baisse), du Coefficient d'Intégration Fiscal (également en baisse) et d'indicateurs tels que le potentiel financier. Même s'il est prévu par le Législateur au niveau global une augmentation de la part DGF d'intercommunalité, celle-ci n'est pas certaine pour notre collectivité.

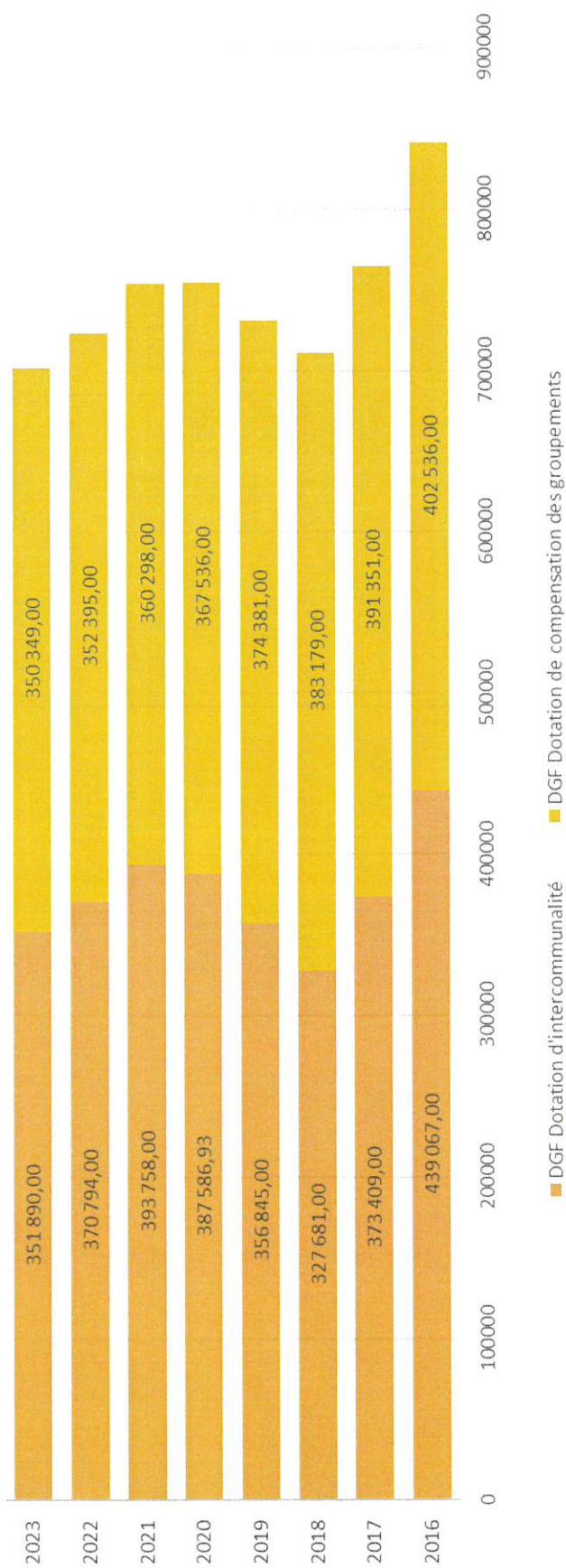
Le simulateur de l'AMF trouve les parts projetées suivantes :

- Dotation d'intercommunalité : 394 285,00 €
- Dotation de compensation : 344 558,00 €

Cependant, les autres années, les simulations étaient systématiquement au-dessus de la réalité.

DGF	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DGF Dotation d'intercommunalité	439 067,00	373 409,00	327 681,00	356 845,00	387 586,93	393 758,00	370 794,00	351 890,00
DGF Dotation de compensation des groupements	402 536,00	391 351,00	383 179,00	374 381,00	367 536,00	360 298,00	352 395,00	350 349,00
total	841 603,00	764 760,00	710 860,00	731 226,00	755 122,93	754 056,00	723 189,00	702 239,00

EVOLUTION DES 2 PARTS DE DGF



La DGF est constituée de 2 parts, qui sont ensuite subdivisées :

- La part Dotation d'intercommunalité : elle est réservée aux EPCI, elle est fonction de la population, du potentiel fiscal et du coefficient d'intégration fiscale (CIF).
- La part Dotation de compensation des groupements : Elle correspond à l'ancienne compensation "part salaires" et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle.

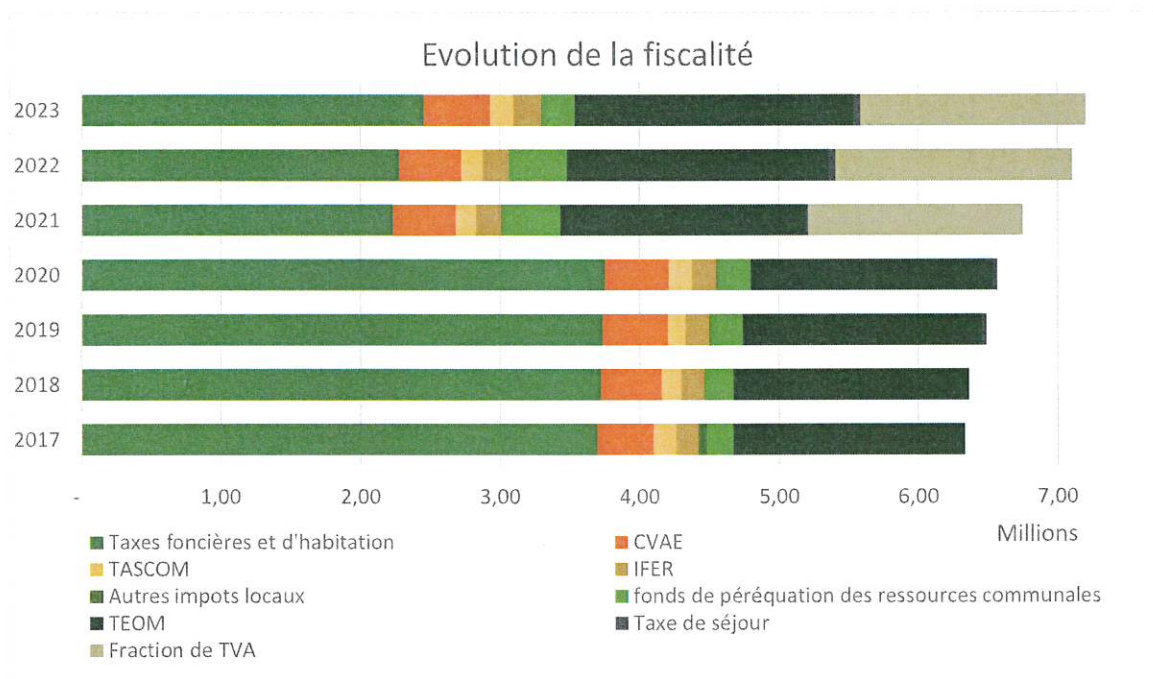
Éléments de calcul	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Pop DGF	15 335	15 220	15 000	14 850	14 663	14 503	14 376	14 286
Evol Pop DGF		-0,75%	-1,45%	-1,00%	-1,26%	-1,09%	-0,88%	-0,63%
Potentiel fiscal/hab	133,523965	132,405322	143,002867	159,837374	163,857396	169,105840	210,894825	227,714196
Evol Potentiel fiscal		-0,84%	8,00%	11,77%	2,52%	3,20%	24,71%	7,98%
CIF	0,322256	0,350990	0,381438	0,435561	0,438552	0,430506	0,426539	0,438454
Evol CIF		8,92%	8,67%	14,19%	0,69%	-1,83%	-0,92%	2,79%
Dotation de base			56 356,00 €	95 017,00 €	97 908,38 €	93 167,51 €	90 212,43 €	90 160,38 €
Dotation de péréquation			191 744,00 €	304 131,00 €	315 731,55 €	300 590,95 €	263 701,57 €	261 729,19 €
Garantie			279 467,00 €				16 880,44 €	- €
Bonification			145 128,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
Plafonnement			- €	42 303,00 €	26 053,00 €	- €	- €	- €
DGF Dotation d'intercommunalité	553 539,00 €	435 030,00 €	672 695,00 €	356 845,00 €	387 586,93 €	393 758,46 €	370 794,44 €	351 890,00 €
contribution au redressement des finances publiques	114 472,00 €	61 621,00 €	345 014,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
DGF Dotation d'intercommunalité après CRFP	439 067,00 €	373 409,00 €	327 681,00 €	356 845,00 €	387 586,93 €	393 758,46 €	370 794,44 €	351 890,00 €

Depuis 2021, ce sont les chiffres avec les données propres au territoire, mais qui sont en baisse (Population et CIF), d'ailleurs en 2022, la Communauté a bénéficié de la garantie. Le risque d'une nouvelle baisse en 2024 est donc fort probable d'autant que la réforme des indicateurs (potentiels fiscal et financier, effort fiscal) en 2022 favorise les Communes et les Régions au détriment des EPCI et Départements.

Hypothèses de fiscalité

La fiscalité locale a beaucoup évolué ces dernières années et notamment en 2021 avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, rendant les collectivités plus dépendantes vis-à-vis de l'État.

Elle connaît une nouvelle évolution en 2023 avec la suppression de la Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), elle aussi, remplacée par une fraction de TVA, dont on ne connaît pas encore l'évolution.



Comme indiqué supra, les réformes fiscales se succèdent rendant difficiles la prévision.

Cependant la revalorisation nationale des bases à 3,9%, si elle met une pression supplémentaire sur l'ensemble des contribuables français, permet aux collectivités de disposer de fonds supplémentaires pour financer projets et achats.

L'ensemble des données fiscales n'est cependant pas connu à ce jour, notamment l'évolution de la fraction de TVA (TH et CVAE), les TASCOM et IFRER. L'hypothèse du montant des impôts résulte d'un calcul et non d'éléments directement fournis par les services fiscaux.

Le montant de taxe de séjour pour 2023 paraît conséquent, mais il contient une partie de la taxe de séjour 2022. Une moyenne de 30 000 € paraît raisonnable.

	BP 2023	Hypothèse 2024
73 Impôts et taxes	7 225 885,00 €	7 477 233,00 €

Hypothèse avec montant du FPIC 2023

Evolution de la fiscalité perçue

Impôts et taxes	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxes foncières et d'habitation	3 265 043,00	3 698 866,00	3 723 285,00	3 736 100,00	3 756 030,00	2 233 853,00	2 280 387,00	2 458 379,00
CVAE	386 745,00	402 804,00	436 681,00	468 563,00	455 652,00	456 927,00	449 532,00	477 851,00
TASCOM	137 264,00	160 444,00	140 343,00	127 937,00	165 580,00	143 675,00	150 597,00	163 729,00
IFER	158 397,00	159 313,00	161 995,00	165 320,00	174 615,00	176 218,00	183 166,00	199 164,00
Autres impôts locaux	13 100,00	57 231,00	4 846,00	8 978,00	5 427,00	3 078,00	3 345,00	3 917,00
FPIC	145 872,00	194 015,00	208 051,00	232 339,00	241 619,00	418 249,00	413 386,00	233 971,00
TEOM	1 654 921,00	1 661 127,00	1 687 056,00	1 724 392,00	1 746 006,00	1 766 265,00	1 883 289,00	2 008 922,00
Taxe de séjour				29 843,38	24 342,44	12 722,44	48 638,99	42 935,57
Fraction de TVA						1 547 316,00	1 696 364,00	1 742 278,00
Atributions de compensation		23 216,01	23 216,01					
total	5 761 342,00	6 357 016,01	6 385 473,01	6 493 472,38	6 569 271,44	6 758 303,44	7 108 704,99	7 331 146,57

Attention aux effets d'annonces : les notifications de fractions de TVA se font en 3 fois, or la notification d'avril 2023 a été extrêmement favorable et a été suivie de 2 notifications à la baisse ; sachant que l'Etat ne « doit » que la compensation de la fiscalité perdue, il est possible que de nouvelles diminutions aient lieu sur ces recettes.

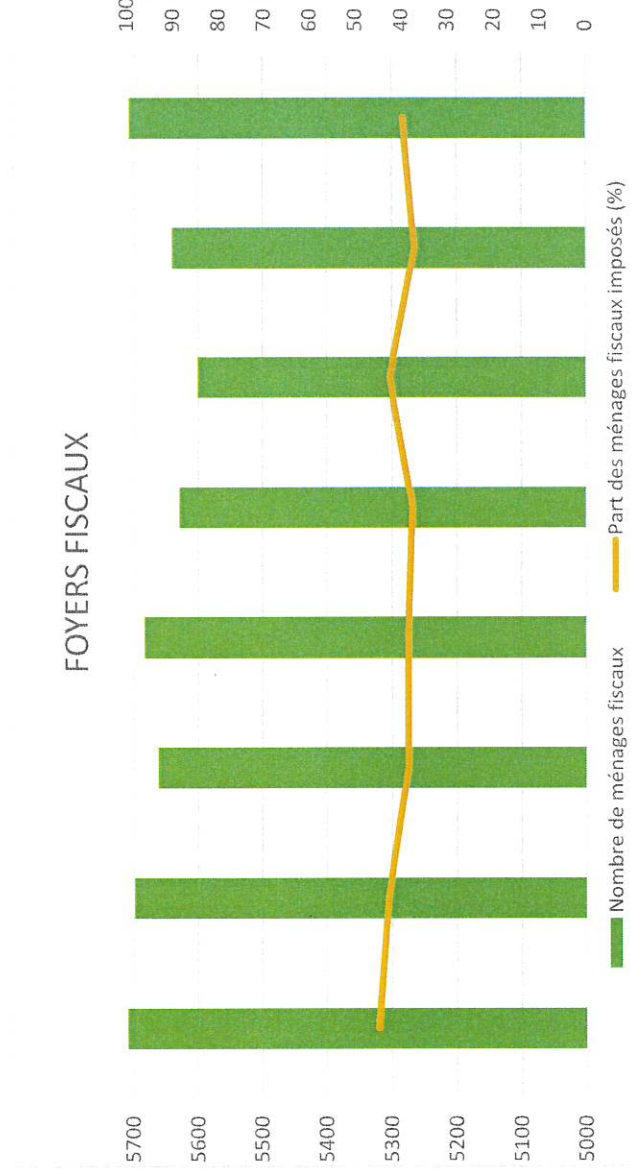
TVAG	Montant TVA socle	notification d'avril 2023	Actualisation d'octobre 2023	montants définitifs en mars 2024	Différences
Fraction de TVA TH	1 547 316,00 €	1 782 498,00 €	1 742 278,00 €	1 727 097,00 €	-55 401,00 €
Fraction de TVA CVAE	459 990,00 €	488 179,00 €	477 851,00 €	473 953,00 €	-14 226,00 €
Total	2 007 306,00 €	2 270 677,00 €	2 220 129,00 €	2 201 050,00 €	-69 627,00 €

Il faut donc commencer l'année fiscale 2024 par un remboursement d'un peu plus de 19 000 € à l'Etat des fractions de TVA reçues « à tort ».

Projection de fiscalité pour 2024 du fait de la revalorisation des bases

	Base brutes CFE	Bases brutes FB	Bases brutes FNB	Taxe add TFNB	THRS	Bases brutes TEOM	Total
bases définitives 2023	1 977 452,00 €	14 739 000,00 €	725 300,00 €		4 901 562,00 €	13 862 301,00 €	36 205 615,00 €
revalorisation des bases à 3,9%	77 120,63 €	574 821,00 €	28 286,70 €		191 160,92 €	540 629,74 €	1 412 018,99 €
Bases prévisionnelles 2024	2 054 572,63 €	15 313 821,00 €	753 586,70 €	- €	5 092 722,92 €	14 786 899,00 €	38 001 602,25 €
taux	30,17%	7,67%	7,30%		12,98%	14,47%	
produits prévisionnels 2024	619 864,56 €	1 174 570,07 €	55 011,83 €	18 337,28 €	661 035,43 €	2 139 664,29 €	4 668 483,46 €
rappel produits 2023	593 565,00 €	1 129 856,00 €	52 893,00 €	17 413,00 €	663 406,00 €	2 008 404,00 €	4 465 537,00 €
delta	26 299,56 €	44 714,07 €	2 118,83 €	924,28 €	- 2 370,57 €	131 260,29 €	202 946,46 €

Une hausse des taux notamment de la TEOM sera sûrement nécessairement tout en tenant compte de la faible base du nombre de foyers imposés.



La structure stable des relations Communes / Communauté de Communes

Attributions compensatrices

Les attributions de compensation restent les mêmes depuis 2020, cependant elles ne font pas toutes application des montants de la dernière CLECT, faute d'accord de l'ensemble des Conseils municipaux.

Plusieurs réflexions sont en cours quant aux compétences, des modifications des AC devraient avoir lieu en Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) dans les mois à venir. Un budget pour recours à un consultant est programmé.

Communes	Attribution de compensation prévisionnelle pour l'année 2024
ALLEYRAT	822,06 €
AUBUSSON	1 016 646,00 €
BLESSAC	9 614,00 €
CROZE	1 485,00 €
FAUX LA MONTAGNE	35 115,00 €
FELLETIN	338 992,00 €
GENTIOUX PIGEROLLES	- €
GIOUX	- €
LA NOUAILLE	- €
LA VILLEDIEU	- €
MOUTIER-ROZEILLE	57 090,00 €
NEOUX	8 694,00 €
SAINT MARC A LOUBAUD	3 351,00 €
SAINT SULPICE LES CHAMPS	- €
SAINT YRIEIX LA MONTAGNE	22 256,00 €
SAINT-ALPINIEN	10 813,00 €
SAINT-AMAND	23 468,00 €
SAINT-AVIT-DE-TARDES	21 919,00 €
SAINTE-FEYRE-LA-MONTAGNE	6 732,00 €
SAINT-FRION	- €
SAINT-MAIXANT	14 539,00 €
SAINT-MARC-A-FRONGIER	- €
SAINT-PARDOUX-LE-NEUF	- €
SAINT-QUENTIN-LA-CHABANNE	- €
VALLIERE	5 656,00 €
VILLETTELLE (LA)	- €
	1 577 192,06 €

Cependant un long travail sur les transferts de charges en CLECT est nécessaire et une réflexion en amont quant aux missions essentielles d'une Communauté doit être menée.

Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC)

On note que ni les Communes ni la Communauté de Communes ne cotisent à ce fonds, mais sont uniquement bénéficiaires.

Le calcul du FPIC en 2023 était le suivant :

	Prélèvement de droit commun	Reversement de droit commun	Répartition du reversement à la majorité des 2/3	Répartition dérogatoire libre
Part EPCI	-	179 978,00 €	233 971,00 €	410 481,00 €
Part communes	-	230 503,00 €	176 510,00 €	
TOTAL	-	410 481,00 €	410 481,00 €	410 481,00 €

Suite à la délibération du Conseil communautaire et avec l'accord de l'ensemble des Communes le montant attribué à l'EPCI en 2023 a été de **233 791 €**.

Pour 2024, il serait nécessaire de déterminer la méthode et le pourcentage de financement complémentaire pour la Communauté : 30 % ou plus.

La Loi de Finances pour 2024 prévoit que les délibérations prises cette année pourront valoir pour l'avenir tant qu'elles ne seront pas rapportées, d'où l'importance de définir cette répartition Communes/Communauté.

En général, il serait intéressant de réfléchir les financements des Communes et de la Communauté en un seul bloc (FPIC, DGF, fiscalité) avec une répartition à définir ; ce peut être fait dans le cadre d'un Pacte financier et fiscal.

Les budgets annexes

Budget GEMAPI

Le budget annexe GEMAPI a bouclé sa deuxième année avec un excédent de fonctionnement d'environ 10 000 € et un excédent d'investissement d'environ 35 000 €. Cependant celui-ci va notamment servir à rembourser le budget principal de l'avance d'amorçage octroyée pour la gestion de la trésorerie (il reste 26 141 € à rembourser en 2024)

On note que la gestion en comptes 45 opérations sous mandat, si elle est complexe, permet une meilleure lisibilité des opérations.

En dehors de quelques achats de mobilier matériel petits équipements et contrats de prestations de services, l'essentiel du budget GEMAPI concerne les opérations sous mandat en investissement et les frais de personnel, en fonctionnement. L'ensemble de ces dépenses est financé par des subventions importantes, la taxe GEMAPI (projetée à 43 500 €), et les excédents 2023.

L'année 2024 devrait permettre la clôture d'une grande partie des comptes de tiers liés aux opérations des programmes Contrats Creuse amont et Sources en action achevés. Progressivement des nouvelles opérations vont être engagées (contrat Hautes Vallées du Cher et contrat Sources en action # 3)

Budget du SPANC

En dehors de quelques achats de mobilier matériel petits équipements et des frais du véhicule, l'essentiel du budget SPANC concerne les frais de personnel, les missions de contrôles étant dorénavant totalement assumées en régie. L'ensemble de ces dépenses est financé par la redevance d'assainissement, les quelques excédents 2023 et en investissement par les amortissements.

Les très bons résultats 2023 permettent d'envisager une montée en puissance de la Régie, avec un renforcement de l'équipe à 1,5 ETP sur l'année 2024, la réalisation des contrôles périodiques et la mise en place des pénalités, avec en regard une augmentation de la recette de redevance ANC.

Budget des Zones d'Activités Économiques (ZAE)

Le budget annexe des Zones d'activités Économiques n'a connu aucune modification en 2023, si ce n'est des frais de bornage.

Plusieurs ventes sont prêtes pour 2024 et une location de terrain ce qui devrait permettre de renflouer pour partie ses comptes, et ainsi de rembourser le budget principal, pour partie également, de l'avance octroyée au budget annexe en 2018 (334 787,57 €)